Nouvelle édition

PARTIR À L'ÉTRANGER en 40 QUESTIONS

INFOR JEUNES

TOUT CE QUE JE SAIS C'EST QUE JE VEUX PARTIR

Si toi aussi tu as déjà passé une soirée pour le départ de Machin à te demander si un jour tu pourrais être à sa place...
Si toi aussi tu t'es déjà trouvé(e) bien pâle et tristounet(te) en voyant Machine rentrer de tu-ne-sais-même-plus-où-mais-loin, bronzée, sourire aux lèvres et des étoiles plein les yeux...
Si tu te demandes comment les gens font pour voyager autant même en étant fauchés...
Si toi aussi tu ralentis devant les vitrines qui te proposent des voyages à l'autre bout du monde...
Si tu as déjà pensé tout claquer et ouvrir un bar à cocktails à Surfers Paradise...
Si tu ne sais parler qu'une langue, ta langue maternelle...
Si tu as envie de bouger, de te retrousser les manches et de te rendre utile...

Bref, si toi aussi tu as envie de partir, cette brochure est faite pour toi !
Avant de savoir où, quand, comment partir, garde bien en tête qu'un voyage, ça se prépare étape par étape.

Pour le coup, ta première étape est simple : il te suffit de consulter la partie de la brochure qui correspond à ta situation.
En effet, que tu sois en secondaire, aux études supérieures, en stage d'insertion ou au chômage, les questions que tu pourrais te poser sont différentes.

A travers ces 40 questions-réponses, à toi de voir quelles formules, quels bons plans, trucs et astuces te conviennent le mieux en fonction de tes envies et des conditions à remplir. Petit à petit, les objectifs, la durée, le budget et les démarches à prévoir, ton projet de voyage tout entier, se préciseront. Enfin, tu n'auras plus qu'à te rendre dans la rubrique " Adresses Utiles " pour savoir qui contacter pour t'aider à boucler tes valises !

TABLE DES MATIÈRES

I) Je veux voyager. Comment puis-je...

1 ... partir à l'étranger sans me ruiner dans les transports ?.....9
2 ... partir à l'étranger sans me ruiner en logement ?.....11
3 ... partir et bénéficier de réductions (carte ISIC,...) ?.....13
4 ... partir et garder contact avec ma famille et mes amis ?.....16
5 ... partir et vaincre la malchance ?.....18
6 ... partir et revenir en bonne santé ?.....20
7 ... partir à l'étranger malgré mon handicap ?.....22
8 ... partir et rester couvert(e) par ma mutuelle ?.....25
9 ... partir et garder mes allocations familiales ?.....26

II) Je suis en secondaire. Comment puis-je...

10 ... partir à l'étranger pendant les vacances avec un projet ?....29
11 ... partir pour faire une deuxième rhéto à l'étranger ?.....32
12 ... partir à l'étranger pour faire un job étudiant ?.....33
13 ... partir faire un séjour linguistique en secondaire ?.....35

14 ... partir suivre une partie de mes études secondaires dans un établissement scolaire en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?.....37

15 ... partir et suivre mes études secondaires à distance ?.....40

TEMOIGNAGES 41

III) Je fais des études supérieures. Comment puis-je ...

16 ... partir à l'étranger en groupe avec un projet ?.....43

17 ... partir à l'étranger pour y faire un stage ou pour y suivre des études ?.....45

18 ... partir et bénéficier d'une équivalence de mon diplôme ?48

19 ... partir à l'étranger pour faire un Erasmus ?.....49

20 ... partir faire du volontariat sans embûches ?.....51

21 ... partir faire du volontariat en Belgique, en Europe ou hors Europe ?.....52

22 ... partir en Flandre ou en Communauté germanophone pour apprendre une langue ?.....54

23 ... partir avec le programme Bel'J ?.....56

24 ... partir à l'étranger comme jeune au pair ?.....58

TEMOIGNAGES 60

IV) Je suis demandeur(-euse) d'emploi et/ou en stage d'insertion. Comment puis-je ?

25 ... partir à l'étranger avec une bourse ?.....63

26 ... partir et entreprendre les démarches auprès de mon organisme de paiement avant mon départ ?.....65

27 ... partir et effectuer les démarches nécessaires pour mes allocations de chômage, mon stage d'insertion ou simplement pour valoriser mon expérience dès mon retour ?.....67

28 ... partir et recevoir une dispense de l'ONEM ?.....69

29 ... partir réaliser un chantier à l'étranger ?.....72

30 ... partir en Service Volontaire Européen (SVE) ?.....74

31 ... partir avec Eurodyssée ?.....75

32 ... partir pas loin et faire du volontariat en Belgique ?.....77

33 ... partir pour effectuer un job saisonnier en Belgique?.....78

TEMOIGNAGES.....80

V) Je travaille en ce moment. Comment puis-je ...

34 ... partir travailler à l'étranger ?.....85

35 ... partir en pause carrière à l'étranger ?.....87

36 ... partir travailler à l'étranger et faire valoir cette expérience à mon retour en Belgique ? 89
37 ... partir découvrir le Canada, la Nouvelle Zélande, l'Australie ou Taiwan ? 90
38 ... partir pour effectuer un stage professionnel ou échanger mes expériences à l'étranger ? 91
39 ...partir pour me lancer dans la coopération au développement ?.. 93
40 ... partir en vacances sans avoir suffisamment de jours de congés payés ? 95
TEMOIGNAGES 98

Adresses utiles

Informations générales 101
Aspects pratiques 108
Aspects administratifs 113
S'investir dans un projet à l'étranger 116
Etudier à l'étranger 123
Travailler à l'étranger 127
Apprendre une langue en Belgique 131

Je veux voyager.
Comment puis-je...
I ♥
NY

...partir à l'étranger sans me ruiner dans les transports ?

1

Tu te demandes comment voyager à petit prix ?

Plusieurs possibilités :

En voiture

L'auto-stop est sans doute le moyen le plus économique pour voyager mais certainement le moins sûr.
Le covoiturage, sorte d'auto-stop organisé, est la formule la plus recommandée et la plus sûre pour voyager en voiture tout en réduisant les frais. Le principe est simple, il s'agit d'un échange de services.
L'automobiliste prend un ou plusieurs passagers pour une destination précise Le(s) passager(s) participe(nt) aux frais d'essence et de péage d'autoroute. Cette formule offre une plus grande sécurité dans la mesure où les identités du conducteur et du passager sont connues. Il existe plusieurs associations de covoiturage qui répertorient les demandes. Les contacts et les réservations se font pour la plupart d'entre elles par Internet et en général gratuitement. D'autres exigent une adhésion ainsi qu'une participation aux frais kilométriques.

En avion

Avant d'acheter ton billet d'avion, compare soigneusement les prix et les conditions offertes par les différentes compagnies aériennes. Renseigne-toi aussi sur les possibilités de billets à tarif réduit.
En règle générale, pour bénéficier des meilleures offres, il faut soit réserver longtemps à l'avance (6 mois voire 1 an), soit en dernière minute.
Il existe aussi d'autres formules proposées par des compagnies comme les tarifs pour les étudiants ou pour les moins de 26 ans, les vols charters, les low cost, les tarifs " de groupe ", les last minutes et les enchères. Tu les trouveras dans les adresses utiles.

En train

Si tu as moins de 26 ans, la SNCB propose toute une série de formules avantageuses, que ce soit pour la Belgique ou pour voyager en Europe.
Compare les prix avant d'acheter une de ces cartes de réduction car les prix pratiqués sur place, en tarif intérieur, peuvent parfois être plus avantageux.

Prenons quelques exemples :

Avec Inter Rail, tu peux voyager dans 30 pays différents grâce à un " Global Pass " (son coût varie en fonction de la validité du Pass) ou voyager dans un pays grâce au " One Country Pass " (son coût varie en fonction de la durée de validité du Pass et du pays concerné).

Avec Rail Plus, tu bénéficies de 25 % de réduction valable sur les trajets internationaux classiques et sur les trajets nationaux (en correspondance avec des trains TGV, Thalys et Eurostar). Les prix varient en fonction de l'âge.

Avec Thalys, Eurostar et TGV, certaines formules sont parfois plus avantageuses que les tarifs jeunes.

Avec le Go-Pass (moins de 26 ans), tu peux effectuer 10 voyages simples en Belgique pour un prix unique nettement plus bas que le prix de base. Il peut être utilisé par plusieurs personnes et est valable 1 an. Si tu as plus de 26 ans, le même type de pass s'appelle Rail Pass et est un peu plus cher.

D'autres formules existent pour voyager aussi bien en Belgique qu'en Europe, renseigne-toi auprès de la SNCB ou rends-toi dans une gare.

En Bus

Tous les bus du monde entier sont sur le site Internet : www.busstation.net. Eurolines est certainement la compagnie la plus connue (voir adresses utiles).

... partir à l'étranger sans me ruiner en logement ?

2

Plusieurs possibilités :

Le camping

Le camping reste probablement la formule la plus intéressante financièrement. Le prix varie selon la durée du séjour et le nombre de personnes, mais aussi selon le confort offert. Attention, le camping sauvage est strictement interdit dans de nombreux pays. Lorsqu'il est autorisé, il n'est pas réglementé et peut s'avérer dangereux. Il est donc conseillé de ne pas le pratiquer ou de toujours demander l'autorisation au propriétaire des lieux.
Rends-toi sur www.campingcardinternational.com pour découvrir la carte de camping international qui offre des réductions sur certains campings et qui comprend une assurance.

Les auberges de jeunesse

Plus de 5.000 auberges de jeunesse sont réparties dans le monde.
Elles proposent un hébergement soit individuel, soit en famille ou en groupe. Cette formule est intéressante financièrement car elle t'offre l'occasion d'effectuer des rencontres avec d'autres jeunes de toutes les nationalités dans une ambiance décontractée. Pour accéder aux auberges de jeunesse du réseau " Hostelling International ", présentes dans le monde entier, une carte de membre payante est nécessaire. Pour les autres auberges, il n'y a pas besoin de carte de membre.

Les échanges de logement

Cette formule, gratuite, te permet d'échanger ton appartement ou ta maison avec le logement d'un autre voyageur (ou d'une famille). De plus en plus d'associations développent ce service en répertoriant toutes les offres et les demandes. Pour avoir accès à ces bases de données et proposer ton logement, une cotisation te sera demandée (voir adresses utiles).

Logement chez l'habitant

Tu peux trouver ce type de logement par toi-même sur place ou passer par les offices de Tourisme. Evidemment, Internet est aussi un excellent moyen pour trouver des logements chez les particuliers aux quatre coins du monde, soit par les forums proposés soit par les réseaux d'échanges entre voyageurs comme www.couchsurfing.org (voir adresses utiles).

... partir et bénéficier de réductions grâce à différentes cartes ?

3

Plusieurs possibilités :

Tu es étudiant(e) :

La carte d'étudiant(e)

Elle est entièrement gratuite. Tu y as automatiquement droit si tu es étudiant(e) dans le secondaire ou le supérieur. Si ton école ne te l'a pas remise, n'hésite pas à la demander au secrétariat.
Cette carte donne des avantages pour de nombreuses activités : cinéma, théâtre, musées, certaines salles de sport, des restaurants, etc.

La carte ISIC

La carte ISIC est le pendant de la carte étudiant au niveau international. Elle est disponible dans plus 120 pays du monde et est reconnue partout dans le monde, en particulier avec l'appui de l'UNESCO.
Pour quelques euros, cette carte offre des réductions sur certains transports, les entrées de musées, de spectacles, dans des agences de voyages, des boutiques, des activités sportives, etc.
Plus d'infos sur www.connections.be et www.isic.be.

La Ligue des familles offre sa carte " Les ados ont leur(s) mot(s) à dire " à tous les enfants de ses membres, âgés entre entre 10 et 20 ans.
Cette carte leur donne accès à tous les avantages de la Carte Jeunes Européenne, excepté l'assistance voyage.

Tu n'es plus étudiant(e) mais tu as moins de 26 ans :

L'International Youth Traveller Card (IYTC)

Pour quelques euros, cette carte te permet d'obtenir des réductions dans divers domaines, comme les transports, le logement, la culture, les magasins, etc. Plus d'infos sur www.isic.be.

La Carte Jeunes européenne

Elle t'est destinée si tu as moins de 30 ans. Tu ne dois pas nécessairement être étudiant(e) et il n'y a pas de condition de nationalité.
Il s'agit principalement d'une carte de réductions sur tes activités culturelles, tes voyages, tes activités sportives, tes loisirs, ton shopping, tes moyens de communication, etc. La carte donne droit à plus de 100.000 réductions dans plus de 40 pays européens. Le logo EYCA est utilisé pour marquer les endroits offrant des avantages et des réductions. De plus, elle te donne automatiquement droit à une assistance-voyages. Tu peux te la procurer et t'informer sur ses avantages via le site www.cartejeunes.be ou www.euro26.org.
Valable un an, elle te coûtera 12 €.

La carte de membre des Auberges de Jeunesse

Procure-toi la carte de membre de la fédération du pays où tu résides pour avoir accès à l'ensemble des auberges de jeunesse " Hostelling International " partout dans le monde. De plus, cette carte t'offre également des réductions et avantages pour des spectacles, des musées et certains magasins.
La carte de membre est valable 1 an et coûte 4 € pour les 3 à 15 ans, 10 € pour les 16 à 25 ans, 16 € à partir de 26 ans et 22 € pour les groupes (école, club sportif, etc.).

Tu peux te la procurer au secrétariat de l'association " Les Auberges de Jeunesse " (www.lesaubergesdejeunesse.be), dans les 10 Auberges de Jeunesse en Wallonie et à Bruxelles, dans certains centres Infor Jeunes et dans différents points de vente en Wallonie et à Bruxelles (voir adresses utiles).
Plus d'infos sur www.lesaubergesdejeunesse.be.

Tu as le statut d'enseignant :

L'International Teacher Identity Card (ITIC)

Au prix de 20 €, cette carte est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante. Pour pouvoir bénéficier pleinement de tous les avantages offerts par cette carte, il t'est conseillé de te la procurer en septembre, dès le début de l'année scolaire. Plus d'infos sur : www.isic.be.

4 ...partir et garder contact avec ma famille et mes amis ?

Comment contacter famille et amis sans te ruiner ?

Plusieurs possibilités :

Le téléphone

Vérifie d'abord si ton GSM fonctionne dans le pays où tu comptes te rendre.
Si ce n'est pas le cas, tu risques de devoir en acheter un autre sur place. Si tu comptes passer plus d'appels locaux que d'appels vers la Belgique, pense à acheter une carte SIM du pays où tu te trouves.
Attention : ta facture peut grimper très vite !
Renseigne-toi sur les formules dites de " roaming " proposées par les différents opérateurs belges et compare-les. Pour appeler, recevoir un appel, envoyer et recevoir des SMS, surfer depuis ton GSM, les prix varient en fonction de ton opérateur et du pays où tu te trouves. Généralement, les SMS sont moins chers que les appels.

La poste

Le moyen de communication le plus ancien de tous. N'oublie pas de préciser la destination de ton courrier lorsque tu achètes tes timbres et veille, comme toujours, à ne pas y mettre d'argent ou d'objets précieux.

Internet

Si tu as un Smartphone, notebook ou un ordinateur portable, utilise tant que possible les réseaux Wifi gratuits disponibles pour éviter de devoir payer.
A noter que pour le téléchargement de données depuis ton GSM, un plafond de 50€ hors TVA est fixé partout dans le monde. Tu seras averti(e) lorsque tu auras atteint 80 % de ce plafond pour que tu puisses décider de bloquer ou de continuer ta consommation.
Sinon, rends-toi dans un cybercafé (pour savoir où en trouver, il existe un site en anglais : www.cybercafes.com).

Skype est un des meilleurs moyens pour garder contact avec tes proches.
En t'y inscrivant, tu pourras chatter et téléphoner gratuitement de ton ordi à un autre ordinateur, à condition que la personne que tu cherches à joindre soit inscrite sur Skype également. Si elle ne l'est pas ou n'est pas près de son ordinateur, tu peux téléphoner de Skype sur son téléphone fixe ou GSM : cela te coûtera beaucoup moins cher que de ton GSM ou d'une cabine téléphonique. Veille à te munir d'un casque, d'un micro et, si tu veux que l'on puisse te voir, d'une webcam (de nombreux cybercafés sont équipés et possèdent l'application Skype).
Tu peux également télécharger l'application Skype sur ton smartphone.

...partir et vaincre la malchance ?

5

Comment éviter au maximum les mésaventures ou t'y préparer afin de savoir comment (ré)agir ?

Dans tous les cas :
Pour éviter les mésaventures potentielles en voyage, n'hésite pas à consulter les forums de voyageurs (voir adresses utiles).
Et puisque même bien informé(e) et prudent(e) il peut t'arriver des mésaventures, veille à souscrire les assurances nécessaires : assistance rapatriement, responsabilité civile, annulation, assurance bagages, vols, pertes, assurance contre les accidents, assurance maladie, frais médicaux, automobile, etc.

Vois ce qui est déjà inclus dans les assurances prévues par ta mutuelle (question n°8) et par tes réservations diverses.

Perdre ou te faire voler tes documents officiels et/ou ton argent

Veille à ne jamais avoir tous tes papiers et valeurs sur toi au même endroit. Pense également à faire des photocopies de tes documents importants (carte d'identité, visa, passeport, billets de réservation, cartes bancaires, etc.).
Scanne tous ces documents avant ton départ pour les stocker sur ta boite email. Tu pourras donc en récupérer une copie où et quand tu voudras dans un cybercafé ou tout autre endroit équipé d'Internet et d'une imprimante.

Si cela t'arrive, la première chose à faire est d'établir une déclaration de vol ou de perte auprès des autorités locales.

Pour ton passeport et tes visas, la police locale pourra te fournir un papier officiel pouvant servir par la suite (presque toujours insuffisant pour passer les frontières ou reprendre l'avion) et l'ambassade de Belgique pourra te fournir, dans des délais variables, un passeport provisoire si tu disposes des informations nécessaires (figurant dans ton ancien passeport, d'où l'intérêt d'en avoir une copie quelque part), d'une cinquantaine d'euro et de deux photos d'identité. Si tu avais des visas, il faudra les refaire également auprès de l'ambassade (et repayer !).

Pour tes cartes bancaires et cartes de crédit, fais opposition le plus vite possible en appelant le service Card Stop (+32 70 344 344). Pour certains paiements comme tes frais de séjour, tu peux demander à un proche d'effectuer un virement depuis la Belgique sur le compte de la personne ou de l'institution à payer. Il existe également des services tels que Western Union ou Moneygram grâce auxquels quelqu'un, en Belgique, peut te verser de l'argent que tu pourras retirer dans l'une de leurs succursales à l'autre bout du monde en monnaie locale. Attention tout de même, une commission relativement importante est à prévoir pour ce genre de transaction.

Perdre ou te faire voler tes bagages ou effets personnels

Veille à bien étiqueter tes bagages : ton adresse belge et ton adresse de destination doivent y figurer. N'oublie pas d'enlever tes anciennes étiquettes pour éviter tout problème d'aiguillage.
Prends les précautions nécessaires et fais preuve de bon sens : évite de transporter des objets de valeur dans des bagages. Veille, dans les lieux publics, à toujours garder ton sac près de toi, évite les vêtements et sacs de marques, tape-à-l'œil, etc.

Informe-toi sur les réglementations en vigueur dans les pays que tu visites concernant le contenu de tes bagages pour être sûr(e) de ne rien te voir confisquer et de ne pas te retrouver bloqué(e) à la frontière.
Attention également à ce que personne ne se serve de ton sac pour faire passer un objet ou une substance illégale.

Si tu perds tes bagages dans les transports, préviens directement le service bagages du transporteur afin d'obtenir une attestation de perte qui te permettra d'entreprendre les recherches nécessaires et qui te servira à la réclamation auprès de la compagnie. Il arrive qu'une compagnie t'offre quelques affaires de rechange ou une aide financière pour te dépanner en attendant que tes bagages soient retrouvés.
En fonction de ta situation, du pays dans lequel tu te trouves, du type d'assurance que tu auras contracté, de ton ambassade et de ta banque, tu pourrais être dépanné(e) pour quelques jours en attendant de récupérer tes affaires ou, éventuellement, d'être remboursé(e).
De manière générale, garde toujours toutes tes factures avec toi.

6

...partir et revenir en bonne santé ?

Comment partir à l'étranger en évitant moustiques, microbes, virus, coups de soleil, tourista et autres ennuis de santé ?

TO DO LIST :

Précautions d'usage

Tu dois être en ordre de vaccins, pour la Belgique et pour ta destination. Pour cela, rends-toi chez ton médecin quelques mois avant ton départ.

Fais un dernier contrôle chez ton dentiste, ton médecin, etc. pour éviter, par exemple, qu'une rage de dents ne se déclare en plein désert ! Sur place, bois beaucoup d'eau en bouteille, bouillie ou filtrée. Attention car la consommation d'eau non potable est à l'origine de nombreuses maladies! Veille donc toujours à ce qu'une bouteille d'eau soit bien fermée quand tu l'achètes.
Évite les glaçons, les légumes crus, les fruits crus que tu n'as pas pelés toi-même et pense à te laver régulièrement les mains avec du savon.

Préparation matérielle

Voici ce que ta trousse de secours doit contenir en plus des médicaments que tu dois prendre habituellement : des médicaments anti-diarrhéiques (utiles en cas de " tourista "), un produit désinfectant les plaies et les blessures, des compresses, pansements (attention aux cloches !) et bandages, un remède contre le mal des transports, une crème solaire à indice élevé, un thermomètre, du paracétamol contre la douleur et la fièvre ainsi que ton moyen contraceptif et des préservatifs (dont la qualité est parfois douteuse selon le pays).

En fonction de ton projet de voyage (destination, type d'hébergement, personnes qui accompagnent,...) peuvent également s'avérer utiles : un savon qui désinfecte les mains et peut être utilisé sans eau, un produit qui désinfecte et purifie l'eau si elle n'est pas potable, une pommade corticoïde qui soulage les inflammations de la peau, un produit répulsif contenant du DEET qui éloigne les moustiques et un moustiquaire imprégnée de perméthrine, un traitement antipaludique qui prévient la malaria dans les régions à risque.
Prévois également ton équipement : bonnes chaussures, chapeau pour éviter les insolations, tenue assez chaude ou assez légère en fonction des températures prévues (pense aux nuits fraîches dans certains pays chauds !), etc.
Garde toujours sur toi un papier rédigé en anglais qui mentionne : la ou les maladies dont tu es souffrant(e), le traitement que tu suis (nom du médicament, posologie ...), les intolérances ou les allergies que tu as et le groupe sanguin auquel tu appartiens (ton médecin et ton pharmacien peuvent également t'aider et te donner les conseils nécessaires).
Garde également à portée de main une petite liste de numéros à appeler en cas d'urgence, comme le 112 (**numéro d'urgence européen**), les numéros de tes assurances, de tes parents, etc.
Enfin, n'hésite pas à t'informer auprès des instituts spécialisés pour les maladies tropicales (voir adresses utiles).

Préparation aux conditions climatiques et aux catastrophes naturelles

Bien qu'il soit impossible d'avoir des informations précises et fiables à 100% à ce sujet, plusieurs adresses peuvent t'informer sur les prévisions météorologiques et les risques de catastrophes naturelles dans le pays de ton choix (voir adresses utiles).
Si tu es au mauvais endroit au mauvais moment : sache que l'on est souvent plus en sécurité à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un bâtiment (où tu serais à la merci des fils électriques, arbres, etc.). Il faut toutefois trouver un endroit sécurisé et solide, loin des fenêtres et d'objets potentiellement dangereux, ne jamais prendre l'ascenseur ni l'escalier. Veille à réfléchir à tout cela assez tôt pour pouvoir te trouver rapidement, au moment de la catastrophe, dans un endroit sécurisé, avec tes papiers (identité, passeport, etc.), une petite radio à piles pour suivre l'actualité et une lampe de poche (frontale si possible) sur toi. Après l'événement, pense à prévenir un proche chargé de faire le relais entre toi et tes connaissances, ainsi que l'ambassade ou le consulat de Belgique.

7

...partir à l'étranger malgré mon handicap ?

Tu as un handicap physique ou mental et tu aimerais voyager sans soucis, seul(e) ou avec un encadrement adapté ?

En groupe et avec un encadrement spécifique

L'ASBL Gratte permet à des jeunes, handicapés ou non, de 18 à 35 ans de partir en vacances ensemble (découverte de régions ou activités sportives).
Tu trouveras de plus amples informations sur www.gratte.org.

L'Association des Compagnons Bâtisseurs organise des week-ends et des séjours pour les personnes handicapées mentales. Pour un week-end résidentiel, il faut compter 105 € d'inscription et 550 € pour les séjours à l'étranger. Tu trouveras de plus amples informations sur www.compagnonsbatisseurs.be.

L'ASBL Décalage organise des voyages pour les personnes valides et moins valides. Voir www.decalage.be.

L'ASBL Alteo organise des vacances, séjours sportifs et pèlerinages pour personnes malades, valides et handicapées. Tu trouveras davantage de détails sur www.alteoasbl.be.

Le Bureau International Jeunesse accorde une attention particulière aux projets des jeunes qui vivent un handicap.

Les mutuelles organisent également des voyages pour les personnes handicapées. Il faut se renseigner afin de connaître les conditions et les modalités.

Tu peux contacter l'AWIPH qui a un service loisirs / vacances et qui te donnera certainement bon nombre d'informations : www.awiph.be, et bien d'autres organisations que tu trouveras dans les adresses utiles.

Par tes propres moyens

L'équipement

Veille à avoir sur toi un papier (en anglais et en français) indiquant tes contre-indications médicales (pas tellement le nom des médicaments, mais plutôt les composants chimiques), une feuille sur laquelle est indiquée ta destination et un plan de la ville et la carte de l'hôpital où tu désires être rapatrié(e) en cas d'incident majeur.
Si tu es en fauteuil roulant, pense à prendre le nécessaire en cas d'incident mécanique et pense également qu'il est parfois difficile de trouver des toilettes adaptées à l'étranger.

Le transport

Tu peux voyager en bénéficiant d'une assistance gratuite ou de différentes facilités tarifaires.

En cas de voyage en train, tu peux recevoir une aide personnalisée durant ton voyage en contactant la SNCB 24h à l'avance (par téléphone ou sur le site, voir adresses utiles).
Si tu disposes de la carte " accompagnateur gratuit " délivrée par la SNCB, la personne de ton choix peut t'accompagner gratuitement. Les chiens-guides tenus en laisse voyagent eux aussi gratuitement. Un accompagnement est obligatoire pour les personnes souffrant d'un handicap mental.
Différentes cartes te donnent droit à des réductions ou à des priorités. Par exemple, la " carte nationale de réduction sur les transports en commun " permet aux aveugles et aux malvoyants de voyager gratuitement en 2e classe, la carte de réduction " Intervention Majorée " permet à ses bénéficiaires de voyager à moitié prix et la carte spéciale " Priorité place assise " garantit une place assise en cas de sérieuses difficultés à rester debout.

Si ta destination est la **France** ou les **Pays-Bas** tu devras également contacter la société des chemins de fer 48h avant ton départ. Si tu pars à **Londres**, tout se règle dans le hall des départs de l'**Eurostar**, juste avant ton départ.

En cas de voyage en avion, renseigne-toi auprès de ton agent de voyage lors de la réservation ou auprès de ta compagnie aérienne, 48h à l'avance, pour connaître les modalités d'accès, d'enregistrement de ta chaise roulante, la réservation de l'assistance dans l'aéroport et dans l'avion.
Si tu t'adresses à une agence de location de voiture pour un véhicule adapté, tu devras souvent réserver la voiture quelques jours à l'avance.

Le choix de destination

Toutes les destinations sont possibles pourvu que tu sois bien préparé(e) et renseigné(e). Toutefois, il te sera plus aisé de voyager en milieu urbain. Par ailleurs, les villes scandinaves (notamment Stockholm et Helsinki) sont réputées pour être particulièrement équipées pour offrir le maximum d'autonomie aux personnes handicapées motrices.

Il existe des guides et brochures spécialement conçues pour voyager aux quatre coins du monde avec un handicap : les guides Roulards sans frontières, le Petit Futé et son guide dédié aux Handivoyageurs, la collection de guides de l'association Voyage et Handicap, traduite en braille, etc.

Toutes les brochures et actualités à ce sujet sont disponibles sur
http://wal.autonomia.org (voir aussi adresses utiles).

... partir et rester couvert(e) par ma mutuelle ?

8

Comment se faire soigner, opérer ou rapatrier sans se ruiner ?

TO DO LIST :

- Avant de partir, consulte ta mutuelle (voir adresses utiles) afin qu'elle puisse te fournir un maximum de renseignements sur les soins, les modalités de remboursement et les structures de santé du pays de séjour.
  Au besoin, une assurance complémentaire peut être envisagée pour couvrir une plus large indemnisation des dépenses médicales faites sur place, la prise en charge des frais d'hospitalisation non urgente et la prise en charge d'un rapatriement.

- Demande également à ta mutuelle une carte européenne d'assurance maladie (CEAM).Cette carte personnelle te donne droit aux soins médicaux non prévus, nécessaires durant le séjour (par exemple, soins en cas de fracture d'une jambe, grippe, rage de dents, etc.). Ainsi, les prestations médicales seront réalisées dans les mêmes conditions tarifaires que pour un patient du pays dans lequel tu te trouves. Cette carte européenne est valable dans tous les pays de l'Union européenne ainsi qu'en Suisse, Norvège, Islande et au Lichtenstein.

- Pour les grands voyages, il est plutôt conseillé de prendre une assurance complémentaire. Veille cependant à bien t'informer au sujet des assurances voyages existantes car leur prix, leurs formules et avantages pourraient mieux te convenir.
  Il existe des assurances spécifiques notamment pour certaines pratiques sportives, la réparation et le rapatriement de ton véhicule en cas d'accident, la perte ou le vol de tes effets personnels durant le voyage et l'assistance judiciaire si tu dois assurer ta défense à l'étranger.
  La durée de validité de ces assurances est généralement limitée à trois mois de séjour à l'étranger. Si tu comptes voyager plus longtemps, informe-toi de la possibilité de payer une prime supplémentaire qui prolongerait ton assurance. Assure-toi également que tu es en ordre de cotisations.

- Enfin, si le remboursement ne se fait pas sur place, la mutuelle pourra le faire dès ton retour, sur base des justificatifs qui lui seront fournis. Veille donc à toujours garder toutes les attestations de soins, factures, etc.

9

... partir et garder mes allocations familiales ?

C'est possible si :

- Tu as moins de 18 ans; il n'existe pas de conditions au versement de ces allocations.
- Tu as entre 18 ans et 25 ans et tu restes domicilié(e) en Belgique (sauf en cas de détachement, mission professionnelle d'un de tes parents) et tu réponds à d'autres conditions liées à la nature de ton voyage : pour les études, le tourisme ou la santé (voir ci-dessous).
- Tu t'informes suffisamment et tu remplis les documents nécessaires, auprès de ta caisse d'allocations familiales ou auprès de FAMIFED (www.famifed.be).

Plusieurs possibilités :

Tu voyages pour tes études

- Tu pars dans un pays où les règlements sociaux européens sont applicables, si les études sont reconnues par les autorités de ce pays: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Slovaquie, Suède et Suisse
- Tu pars avec une bourse d'études émanant d'une institution belge ou étrangère
- Tu pars dans un pays avec lequel la Belgique a conclu une convention bilatérale: Turquie, Algérie, Maroc, Tunisie, Suisse et toutes les républiques de l'ancienne Yougoslavie
- Tu pars dans le cadre d'un projet européen (comme Erasmus +) et tu poursuis donc une partie de tes études à l'étranger mais en étant inscrit dans une université belge

- Tu respectes un certain nombre de règles comme suivre au minimum 17 heures de cours par semaine et veiller à ne pas dépasser les heures et montants salariaux maximum fixés pour les jobs étudiants.

  Ces informations se trouvent sur le site de l'Agence fédérale pour les allocations familiales (FAMIFED).

Tu voyages en dehors de tes études (tourisme, santé, etc.)

- Tu séjournes à l'étranger au maximum 2 mois sur l'année civile (cumulés) ou 120 jours sur l'année si le séjour a lieu pendant les vacances scolaires ;

- Tu effectues un séjour à l'étranger pour raisons médicales pendant maximum 6 mois ;

- Tu fais partie d'une famille de travailleur détaché (qui reste par conséquent assujetti au régime de la sécurité sociale belge).

  Ces conditions sont vérifiées par ta caisse d'allocations familiales (voir Adresses utiles). Si tu ne rentres pas dans les conditions pour conserver ton droit aux allocations familiales, tu peux toujours contacter le Service public fédéral de la Sécurité sociale (www.socialsecurity.fgov.be) pour qu'il autorise une dérogation et qu'il détermine les conditions, le montant et la période d'octroi de tes allocations familiales.

Je suis en secondaire.
Comment puis-je...

... partir à l'étranger pendant les vacances avec un projet ?

10

C'est possible si :

- Tu as l'âge requis pour participer au projet en question.
  A ce sujet, sache qu'en principe, tu dois avoir au moins 16 ans pour faire du volontariat. Toutefois, tu pourras également faire du volontariat l'année durant laquelle tu atteindras 16 ans. Tu pourras également être volontaire si tu as moins de 16 ans, à condition que l'activité soit ponctuelle et encadrée. En revanche, les séjours linguistiques ou échanges de jeunes (programme Erasmus+/Jeunesse en Action géré par le BIJ) sont réalisables dès 13 ans.

- Tu t'y prends suffisamment à temps (certains délais t'obligent à t'y prendre au moins un an à l'avance !).

- Tu es conscient que faire du volontariat ou du bénévolat à l'étranger n'est pas une solution de voyage gratuit mais l'expression d'une solidarité et d'un engagement personnel !

Plusieurs possibilités :

Partir faire du volontariat

Tu peux réaliser un projet de volontariat (sur l'environnement, projet culturel, de rénovation, etc.) de 2 à 3 semaines aux côtés de jeunes venus de pays différents proposés par des organismes tels que Quinoa, Action Père Damien, Asmae, Solidarcité, ATD Quart Monde Belgique-ATD Jeunesse, le Service Civil International (SCI), les Compagnons Bâtisseurs, JAVVA, SVI et bien d'autres...
Si tu as la possibilité de partir plus longtemps avec l'objectif d'améliorer tes connaissances linguistiques, tu peux faire un Tremplins Langues (3 semaines à 3 mois) ou un Service Volontaire Européen (2 à 12 Mois) : informe-toi auprès du BIJ.

Partir faire du volontariat en Communauté flamande ou germanophone

Tu peux réaliser un projet de volontariat citoyen ou créatif dans une autre communauté belge grâce au programme Bel'J géré par le BIJ en Fédération Wallonie-Bruxelles (plus d'infos à la question n°23).

Partir dans le cadre d'un séjour linguistique

Des organismes privés tels qu'AFS, le WEP, les Centres de langues-CLL Asbl, et bien d'autres (voir adresses utiles) proposent des séjours d'été. Il s'agit d'une occasion unique pour toi de vivre une expérience interculturelle internationale pendant quelques semaines en vivant au sein d'une famille d'accueil ou en participant à un camp international tout en apprenant une nouvelle langue. A toi, donc, de choisir la structure qui t'encadrera en comparant bien leurs offres, leur philosophie et surtout leurs prix ! Des bourses peuvent être octroyées renseigne-toi auprès de l'organisme en question.

Partir en groupe

Tu peux construire un projet collectif et le déposer dans le cadre d'un programme existant.
Par exemple, le BIJ te permet de partir avec tes amis ou ton association pour mener un projet avec un groupe de jeunes d'un autre pays en Europe (l'action Échanges de jeunes du programme Erasmus+/Jeunesse en Action mis en place par la Commission Européenne) ou en Afrique via son programme Axes Sud pour les 18-30 ans (pays éligibles : Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Maroc, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal ou Tunisie). Attention, un encadrement doit être garanti si les membres du groupe ont entre 16 et 17 ans.
Chaque année, le BIJ lance aussi un appel à projets qui réunissent des jeunes de 14 à 20 ans des 3 communautés belges (programme Bel'J, voir question 23).
Le Rotary propose également des programmes d'échanges de jeunes réservés aux 16 à 19 ans en fin de cycle secondaire. Tu peux construire un projet avec d'autres jeunes belges, flamands ou germanophones.
D'autres programmes peuvent également t'apporter aide, conseils et soutien financier. Pense aux actions menées par l'ONG Plan Belgique et aux différents appels à projets comme les fonds Prince Philippe que tu peux trouver en surfant sur la toile et en consultant les adresses utiles !

11 ... partir pour faire une deuxième rhéto à l'étranger ?

C'est possible si :

- Tu as ton diplôme de l'enseignement secondaire.
- Tu as 18 ans maximum. Au-delà de tes 18 ans, tu peux trouver des formules en High School ou école privée.

TO DO LIST :

T'inscrire

Il faut entreprendre les démarches au début de ta première rhéto.

En Belgique :

Que ce soit en Flandre ou en Communauté germanophone, tu peux te réinscrire en rhéto dans l'école de ton choix. Seulement, tu devras gérer tout le côté administratif par toi-même (recherche d'école, inscription, recherche d'une famille d'accueil...).

Pour trouver une école en **Flandre**, surfe sur le site de la Communauté flamande ☞ **www.ond.vlaanderen.be**.

Pour trouver une école en **Communauté germanophone** :

☞ **www.bildungsserver.be**.

Dans le monde :

Pour recommencer une rhéto à l'étranger, renseigne-toi auprès des différents organismes qui te proposent cette formule (EF, YFU, WEP, AFS,...). Tu trouveras leurs coordonnées dans la base de données " **langues** " du SIEP (☞ **http://langues.siep.be**)

Mettre toutes tes chances de ton côté pour ta réussite

Ta deuxième rhéto sera, évidement, plus facile si tu connais déjà un peu la langue et/ou si tu t'inscris dans les mêmes options que celles suivies dans ton ancienne école. Pense à cela en t'inscrivant et n'hésite pas à profiter de toutes les formules de cours de langue et tables de conversations à ta disposition dans ton école, ta ville ou en ligne. Le site wallangues.be, par exemple, te propose des cours gratuits de néerlandais, d'anglais et d'allemand !

Équilibrer ton budget

Renseigne-toi sur les bourses qui peuvent t'aider à assumer une partie de ton projet, notamment auprès du Forem qui propose différentes formules d'apprentissage des langues (adresses utiles).

... partir à l'étranger pour faire un job étudiant ?

12

C'est possible si :

- Tu rentres dans les conditions nécessaires pour les jobs étudiants en Belgique (minimum 15 ans en n'étant plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein) et si tu as l'âge minimum requis selon la législation du pays choisi pour être autorisé à travailler comme étudiant(e). Ton projet aura plus de chances d'aboutir si tu es âgé de 18 ans minimum.

- Tu t'y prends assez tôt pour pouvoir t'informer sur ta destination, te préparer et te donner le temps de régler toutes les formalités administratives nécessaires avec les délais que cela implique (visa, passeport, permis de travail, vaccin, niveau de langue etc.). Cette contrainte de temps est plus importante si tu pars en dehors de l'Espace Économique Européen.

- Tu pars suffisamment informé(e) pour garder ton droit aux allocations familiales et pour ne pas devoir payer d'impôt (**voir question n°9**).

Plusieurs possibilités :

Partir seul

- En consultant les offres d'emploi et de jobs saisonniers (**voir question n° 33**) disponibles. Pour l'Europe: Forem, StepStone, Job@, EuroGraduate, MegaJobs. Hors Europe: Jobs Abroad, Monster, Overseas Jobs, The Riley Guide, OptionCarriere mais aussi Dynamo International. Voir adresses utiles.

- En allant à des salons études/jobs, salons de l'emploi, etc. mettant en avant un pays en particulier.

- En trouvant des bons plans comme le Wwoofing, un système de tourisme participatif qui permet d'être logé, nourri, blanchi en échange de services à la ferme, dans les champs, dans les bois,...

- Les amateurs de clubs de vacances pourront quant à eux se renseigner auprès des grands tour-opérateurs ou d'autres filières de voyages organisés pour proposer leurs services en tant qu'animateur ou guide. Voir adresses utiles.

Partir avec un organisme

Des organisations comme AFS, YFU, Connections (ISIC), Language and Travel, WEP (voir adresses utiles) proposent des programmes " **travail et voyage** " dont le but est de mieux connaître le pays et la culture. Elles t'aident également à trouver un job, à t'en sortir pour tout ce qui est paperasse administrative, conditions de travail et assurances.

TO DO LIST :

Te mettre en ordre administrativement

Pour partir travailler en **Europe**, une carte d'identité ou un passeport (pour certains pays) suffit.

Par contre, pour un job **à l'extérieur des frontières européennes**, ne traîne pas trop car tu auras besoin d'un passeport (prévoir 5 jours ouvrables d'attente minimum), d'un permis de travail (prévoir 4 à 6 semaines d'attente) ou d'un visa (prévoir 15 jours minimum d'attente).

Cependant, certains accords avec la Belgique peuvent faciliter ces formalités. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Taïwan, par exemple, ont un accord spécial avec la Belgique, " working holiday " , qui permet aux 18-30 ans de se procurer un visa Vacances/Travail, valable un an non renouvelable.

Les conditions peuvent être demandées dans l'ambassade en question.

Tu trouveras les adresses des ambassades sur **www.diplomatie.be**.

Régler les questions de logement, santé, sécurité

Chercher le job qui te convient

Envoie un maximum de CV, par courrier, par mail ou en remplissant des formulaires en ligne. Pense aux secteurs qui recherchent des étudiants en haute saison : agriculture, tourisme, événements ponctuels, sociétés d'assurances, etc.

Chercher à convenir à ce job

Grâce à des cours préparatoires collectifs, particuliers, en ligne ou en livre, des tables de conversations, etc. veille à avoir le niveau de langue nécessaire pour t'en sortir, une fois sur place. N'hésite pas à te préparer, t'entraîner ou te former pour les tâches qui te seront demandées.

... partir faire un séjour linguistique en secondaire ?

13

C'est possible si :

- Tu as entre 8 et 18 ans.
- Tu choisis de faire un séjour linguistique qui permet l'apprentissage d'une langue tout en résidant à l'étranger.

Plusieurs possibilités :

Un séjour scolaire

Certains programmes, tels qu'Erasmus+, permettent aux écoles d'organiser des échanges linguistiques ou des partenariats sur des projets européens entre des groupes scolaires de pays différents.
Ton école pourrait aussi s'intéresser aux possibilités de séjours scolaires individuels. Cette formule est également proposée par Erasmus+, ainsi que par le programme privé ou coordonné d'EXPEDIS (pour les élèves de troisième, quatrième, cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé).
Renseigne-toi auprès de l'AEF-Europe, responsable du volet éducation/formation d'Erasmus+ en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les adresses utiles et parles-en à tes professeurs et à ton directeur.

Un séjour extrascolaire

Sache qu'il existe de nombreux opérateurs qui s'occupent d'organiser des séjours linguistiques dans une multitude de pays (européens ou non). Les durées diffèrent de 2 semaines à une année de cours. Les formules proposées sont multiples. Ainsi, il est possible d'être hébergé dans une famille d'accueil, de suivre des cours ou tout simplement d'y faire un stage de vacances. De nombreux opérateurs qui proposent des séjours linguistiques sont repris dans les adresses utiles.
Les services proposés par les organismes privés sont payants. Les frais incluent les frais d'inscription mais aussi les frais de séjour.
Renseigne-toi bien sur le budget à prévoir et les possibilités de bourses existantes.

TO DO LIST :

Choisir ta destination

Pour commencer tes démarches, choisis tout d'abord la langue que tu souhaites approfondir. Si tu n'as pas l'habitude de partir loin de chez toi, privilégie alors les pays frontaliers et/ou européens. N'hésite pas à comparer les formules (qualité des cours, précisions sur la famille, détails sur le logement) qui sont proposées afin que ton séjour puisse se dérouler comme tu l'espères.

Définir ton budget

Renseigne-toi sur les possibilités de réaliser un séjour linguistique à moindre coût. Contacte la Région wallonne afin de t'informer sur les différentes bourses pouvant être octroyées. Le **BIJ** accorde des bourses aux jeunes qui souhaitent apprendre une langue en se mettant au service d'une association **en Belgique** (programme Bel'J, **voir question 23**) ou **en Europe** (programme Tremplin langues et Service Volontaire Européen).

Pour un prix démocratique de 35 euros (frais d'inscription), tu peux aussi t'inscrire à la **ligue des familles**. Tu pourras y effectuer un échange linguistique à moindre coût, via le " club d'échanges linguistiques " qui t'offre la possibilité de parfaire tes connaissances du néerlandais au sein d'une famille. L'immersion totale y est garantie (voir adresses utiles).

...partir suivre une partie de mes études secondaires dans un établissement scolaire en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

14

C'est possible si :

- Tu t'y prends au moins un an à l'avance afin de prendre tes dispositions auprès du chef d'établissement en Belgique et d'un établissement scolaire prêt à t'accueillir à l'étranger.
  Le changement d'école est autorisé toute l'année dans l'enseignement secondaire mais, au premier degré, il est soumis à des conditions spécifiques. Dans tous les cas, il faut donc soumettre ta demande de changement d'école préalablement au chef de ton établissement scolaire.

- Tant au départ qu'au retour, tu veilles à ce que les diplômes ou attestations obtenus dans un pays soient reconnus par l'autre pays.

TO DO LIST :

- **Informe-toi sur le pays de destination et une institution qui pourraient t'accueillir**
  Si tu fais une partie de tes secondaires en Communauté flamande ou germanophone, tu n'auras aucun problème d'équivalence, de légalisation ou d'homologation et tu trouveras toutes les informations nécessaires via leurs sites.

  Pour la Communauté flamande :
  www.ond.vlaanderen.be/onderwijsaanbod/SO

  Pour la Communauté germanophone :
  www.bildungsserver.be

  Si tu désires faire une partie de tes études secondaires en Europe, tu trouveras la plupart des informations sur le portail européen Ploteus.

Trouver une organisation qui peut t'aider à réaliser ton projet

AFS Programmes interculturels te propose une expérience de minimum 3 mois au sein d'une nouvelle communauté d'accueil (famille, école, projet social), le WEP (World Education Program) propose aux 15-35 ans, à tout moment de l'année pour des périodes allant de 1 semaine à 18 mois, d'étudier un an à l'étranger, faire un stage en entreprise, suivre des cours de langue au bout du monde ou encore participer à un projet de volontariat.
YFU Bruxelles-Wallonie ASBL soutient, pour sa part, les 15-21 ans dans le cadre de séjour d'échange d'un trimestre, un semestre, une année scolaire ou un été dans une famille d'accueil et une école publique.

Enfin, il existe des programmes tel EXPEDIS qui t'offre la possibilité de fréquenter un établissement scolaire d'une autre communauté linguistique belge ou dans un autre pays. Ce programme est accessible aux élèves de la troisième année jusqu'à la rhéto et s'étend sur une période variant de 1 mois à une année scolaire entière (voir adresses utiles). Attention, en rhéto tu ne pourras partir que durant les 3 premiers mois de l'année scolaire.

Tant au départ qu'au retour, tu devras faire reconnaître tes diplômes et/ou titres obtenus dans un pays par l'autre pays. Cette reconnaissance de diplômes nécessite 3 étapes : **équivalence, légalisation et homologation**.

Les procédures d'équivalence

Le pays d'accueil doit reconnaître la valeur des études que tu as suivies auparavant. Avant ton départ, renseigne-toi auprès du Service d'équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.equivalences.cfwb.be.
Pour savoir à qui t'adresser dans le pays d'accueil pour introduire ta demande d'équivalence, rends-toi sur le site www.enic-naric.net, tu y trouveras une liste de contacts par pays.

Les procédures de légalisation

Pour pouvoir être reconnu à l'étranger, ton diplôme ou certificat déjà obtenu doit faire l'objet d'une procédure de légalisation. Cela signifie que la signature du directeur de l'établissement scolaire figurant sur ton document doit être authentifiée par le service de légalisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par l'administration communale dont ton établissement scolaire est issu.
Si tu comptes poursuivre tes études dans un autre pays que la **France, le Danemark, l'Irlande et l'Italie**, le Ministère des Affaires étrangères devra également authentifier ton diplôme ou certificat.

Les procédures d'homologation

La validation du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) ainsi que l'obtention d'un duplicata de diplôme (extrait de registre) est assurée par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire qui vérifiera que tes études ont été accomplies conformément aux prescriptions légales en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si ton diplôme ou certificat est homologué, cela signifie que les études que tu as suivies, au niveau du contenu et des programmes, ont été contrôlées et validées.

Si ton diplôme ou certificat est homologué, cela signifie que les études que tu as suivies, au niveau du contenu et des programmes, ont été contrôlées et validées.

15 ...partir et suivre mes études secondaires à distance ?

C'est possible si :

Tu choisis de poursuivre l'enseignement à distance organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et si, à la fin de cette formation, tu réussis les épreuves des Jurys (CEB, CESS, accès à la profession,...).

TO DO LIST :

Avant

Tu peux t'inscrire quels que soient ton âge et ton niveau scolaire, à n'importe quel moment de l'année, pour bénéficier de l'enseignement à distance organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Pour cela, rends-toi sur le site : www.ead.cfwb.be.
Si tu es un élève de nationalité belge résidant à l'étranger, l'inscription est gratuite.

Pendant

Tu peux alors poursuivre ta scolarité à l'étranger, où et quand tu le souhaites, à ton rythme et en fonction de tes disponibilités, grâce à un accompagnement pédagogique et administratif personnalisé. Concrètement, les supports de formation sont envoyés directement à l'adresse à l'étranger ou via un intermédiaire en Belgique ; les travaux peuvent être envoyés par mail et une attestation de suivi est délivrée.

Après

Les diplômes obtenus par le biais des Jurys ont la même valeur que ceux délivrés par les voies classiques de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

TEMOIGNAGES

Diane – 18 ans – 2ème Rhéto (WEP) aux USA-Dynamo International.

" J'ai un projet, un très grand projet. Je désire partir un an faire une deuxième rhéto, apprendre l'anglais dans une famille d'accueil américaine, je vais vivre comme une petite américaine pendant un an. Aller à la rencontre d'une autre culture. L'anglais va me servir au niveau professionnel car après je compte étudier dans la coopération internationale et les plus grandes ONG sont anglophones. Pour intégrer une bonne ONG et pouvoir faire quelque chose sur le terrain, être bilingue est une bonne chose ".

Madeleine – trimestre scolaire en Autriche-AFS Belgique.

" Je suis allée vivre dans un village du nom de Bad Vigaun, près de Salzburg. Aujourd'hui j'ai la tête pleine de souvenirs autrichiens. J'ai beaucoup aimé ce pays : ses villes, ses paysages, sa nourriture, ses coutumes et sa langue mais j'ai surtout adoré mon expérience en famille d'accueil !
Avec eux, j'ai beaucoup voyagé. Ils m'ont emmené à Vienne, mais aussi en Italie, en Allemagne (nous avons participé à l'Oktoberfest) ; nous sommes allés skier ensemble aussi. Ca a été très dur de me séparer de ma famille d'accueil mais je reste en contact régulier avec elle ainsi qu'avec mes amis rencontrés à l'école.
L'impact que ce trimestre a eu sur ma vie actuelle?
Je suis davantage ouverte aux autres, je n'ai plus de préjugés sur ce pays que je ne connaissais pas (ni sur la campagne!), je parle allemand et j'ai encore plus envie de partir à la découverte du monde ! "

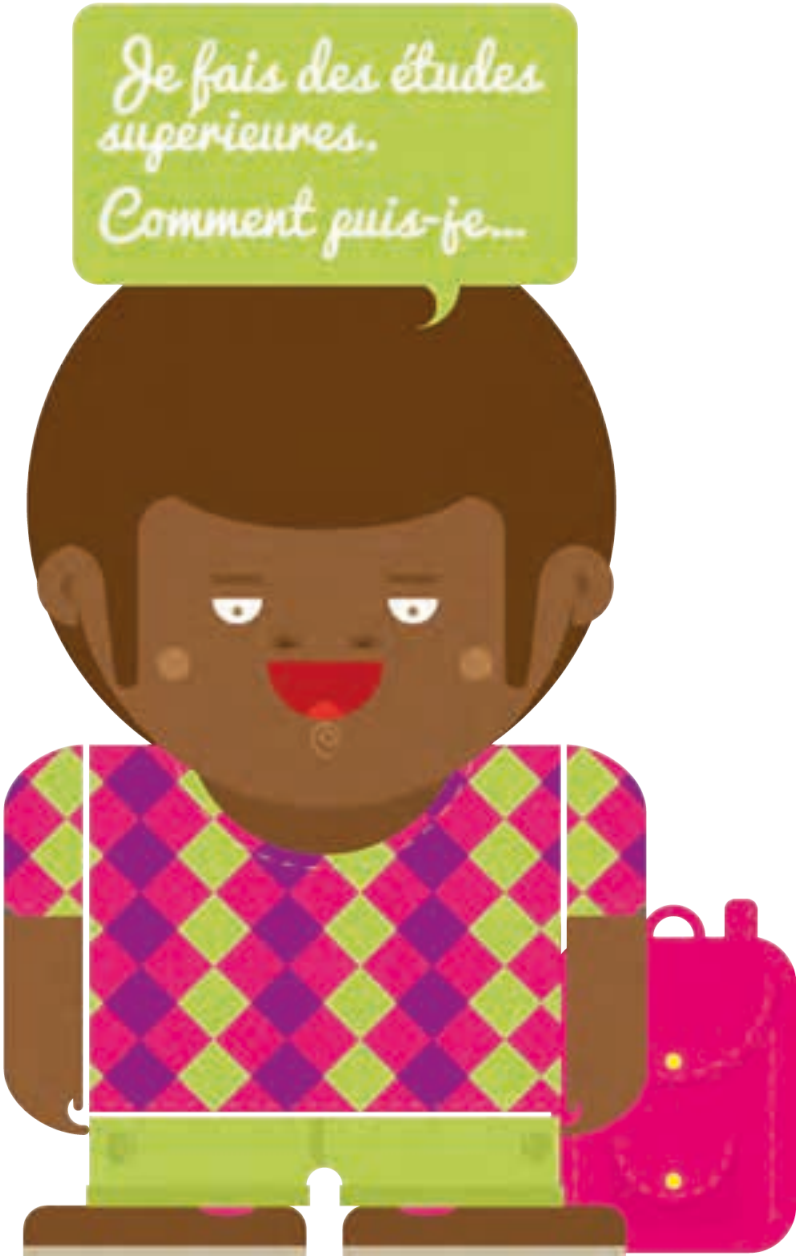
Je fais des études supérieures.
Comment puis-je...

... partir à l'étranger en groupe avec un projet ?

16

Tu fais partie d'un groupe d'amis ou d'artistes et tu aimerais réaliser un projet avec eux, partir à la rencontre d'autres jeunes qui partagent vos passions et intérêts ? Tu aimerais monter un projet collectif et l'exporter ailleurs ?
Tu voudrais inscrire ce projet dans un programme existant afin de bénéficier d'un encadrement et/ou d'une bourse ?

C'est possible si :

- Tu trouves l'organisme qui pourra t'aider financièrement ou t'encadrer.
- Tu montes un projet solide, cohérent et tu respectes les délais pour l'envoi de certains dossiers ou de certains documents.
- Tu respectes les conditions annoncées par l'organisation vers laquelle tu te seras tourné(e).

Plusieurs possibilités :

Partir entre amis

Le BIJ peut soutenir des projets à l'étranger que tu proposes avec tes amis ou ton association via l'action Échanges de jeunes du programme Erasmus+/Jeunesse en Action mis en place par la Commission Européenne, via le programme Axes Sud (Afrique) ou via le programme Québec. Ces projets doivent être menés en commun avec des jeunes d'autres pays.
Le BIJ propose encore d'autres programmes pour des groupes jusqu'à 3 personnes tels que Artichok (pour les artistes), Entrechok (pour des jeunes qui souhaitent lancer un projet citoyen, culturel, commercial, associatif,...).
Plus d'infos sur le site du BIJ www.lebij.be.

Te joindre à un groupe pour un échange de jeunes

Plusieurs organismes proposent différents échanges de jeunes, même lorsque tu décides de partir seul(e). Tu rejoins un groupe de jeunes belges et tu pars avec ce groupe dans un autre pays à la rencontre d'autres groupes de jeunes. Il est également possible de participer à un échange où des groupes de jeunes d'autres pays sont accueillis en Belgique. Tu pourras notamment contacter des organismes tels que Dynamo International, les Compagnons Bâtisseurs ou JAVVA, ou encore des Maisons de Jeunes pas loin de chez toi (voir adresses utiles).

Un échange avec d'autres jeunes belges, flamands ou germanophones

Quelques programmes peuvent t'apporter l'aide, les conseils et le soutien financier nécessaires. Pense aux programme Bel'J (**question n°23**); à certains projets rassemblant des jeunes venus des 4 coins de la Belgique c'est le cas par exemple des actions menées par l'ONG Plan Belgique et aux différents appels à projets que tu peux trouver en surfant sur la toile.

Partir avec un groupe et un projet culturel

Wallonie-Bruxelles International a développé des programmes de promotion des créateurs culturels à l'étranger vers lesquels tu peux te tourner en fonction de la nature de ton projet : Wallonie-Bruxelles Images pour l'audiovisuel, le cinéma et le multimédia, Wallonie-Bruxelles Musiques pour les supports musicaux et le spectacle vivant musical, Wallonie-Bruxelles Théâtre / Danse pour le théâtre et la danse.
Sans oublier le Bureau international Jeunesse (BIJ) dont l'ensemble des programmes peuvent être une aide précieuse pour les projets culturels individuels ou en groupe (voir adresses utiles).

... partir à l'étranger pour y suivre des études ?

17

Tu aimerais poursuivre tes études supérieures à l'étranger ?
Pour un trimestre, une année voire le cursus tout entier ?

C'est possible si :

- Tu entres dans les conditions d'admission à l'enseignement supérieur.
- Tu as donc obtenu ton CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) ou ton diplôme ou certificat de l'enseignement supérieur de promotion sociale.
- Tu commences tes démarches au moins un an avant ton départ selon la formule choisie.
- Tu entres dans les conditions d'admission à l'Université ou la Haute Ecole du pays de ton choix (droit d'inscription spécifique pour les étrangers, paiement d'un minerval, niveau de langue suffisant, etc.).

Plusieurs possibilités :

Partir en Erasmus

Le programme Erasmus te permet d'effectuer une partie de tes études supérieures à l'étranger. Les bourses octroyées par les pouvoirs publics comme la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie (les bourses du Fonds de la mobilité, bourses Erasmus Belgica, etc.) peuvent t'aider à réaliser ton projet (voir adresses utiles).

C'est possible si :

- Tu es étudiant.
- Tu as minimum 18 ans et maximum 30 ans.
- Tu as la nationalité d'un des pays participants et tu as une carte de résident valable 10 ans (à moins que tu sois réfugié(e) politique ou apatride ou que tu sois inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant).
- Tu es en 2ème BAC au minimum et tu as reçu les accords nécessaires de la part de ton établissement scolaire et de l'établissement d'accueil.
- Tu n'as pas fait d'autres séjours d'études Erasmus. Tu t'y prends 6 à 12 mois à l'avance.

TO DO LIST :

Avant de partir

N'hésite pas à te renseigner au sujet de ton projet Erasmus dès ton entrée dans l'enseignement supérieur.
Une fois ton projet sélectionné et accepté par ton institution, tu devras signer une convention d'études : tu recevras alors une **Charte des étudiants Erasmus**, qui définit tes droits et devoirs pendant la période d'études à l'étranger.
Les étudiants peuvent, si le budget de leur institution le permet, obtenir une bourse Erasmus afin de les aider à couvrir les frais de voyage et de séjour (y compris frais d'assurance). Pour ce faire, contacte le bureau des relations internationales de ton institution. Les modalités liées à ce financement doivent être précisées dans un contrat de bourses. Les étudiants Erasmus présentant des besoins spécifiques peuvent solliciter une subvention complémentaire. Toutefois, que tu obtiennes ou non une bourse Erasmus, tu ne paieras aucun droit d'inscription, de scolarité, d'examens et d'accès à la bibliothèque et aux laboratoires dans l'établissement d'accueil. Certains proposent même des cours intensifs en langue à leurs étudiants étrangers.

A la fin de ton séjour

L'institution d'accueil vous fournira, à toi et à ton établissement d'origine, une attestation de séjour. L'établissement d'origine doit assurer, par l'usage des **ECTS**, la pleine reconnaissance des activités reprises dans la convention d'études et menées de manière satisfaisante au cours de la période de mobilité Erasmus. Tu devras alors rédiger un rapport de mobilité.

Partir avec un organisme

Le portail " **étudier ou enseigner à l'étranger** " de WBI (Wallonie Bruxelles International) t'informe sur les possibilités de séjours, d'études, de formations, de recherches, de spécialisations et d'enseignements dans les pays partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une brochure est éditée chaque année pour répondre à tes questions sur le sujet.
De nombreuses associations reprises dans la base de données langues du SIEP proposent également ce type de séjour, en tant qu'élève régulier ou libre dans une école privée. Il s'agit ici de séjours à finalité avant tout linguistique. Attention, cela peut coûter assez cher. Compare bien les prix et les conditions des différentes formules proposées.

Partir seul

Tu peux choisir de t'inscrire de ta propre initiative dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger. Attention, si ton année à l'étranger est ratée, elle sera également comptabilisée comme telle en Belgique tandis que si elle est réussie tu devras encore obtenir une équivalence de diplôme. N'hésite pas à consulter le site de Ploteus (http://ec.europa.eu/ploteus) où tu trouveras toutes les informations utiles pour réaliser des études à l'étranger (bourses, systèmes éducatifs par pays, par niveau d'études, formalités, et autres renseignements).

Si tu pars directement après tes études secondaires et que tu suis l'entièreté de tes études supérieures à l'étranger, renseigne-toi au maximum sur les conditions d'entrée dans le pays et dans l'école ou l'université où tu comptes aller. Effectue les démarches nécessaires dès ta rhéto pour éviter que ton plan ne tombe à l'eau. N'oublie pas qu'à ton retour, il te faudra introduire une demande d'équivalence de diplôme.

Si tu n'as réalisé qu'une année ou une partie de tes études à l'étranger et que tu veux continuer en Belgique, tu dois t'adresser à l'établissement où tu souhaites poursuivre tes études pour qu'il valorise ce que tu as déjà accompli à l'étranger. Tu peux également décider d'entamer ton cursus en Belgique et d'en faire une partie à l'étranger. Renseigne-toi auprès du secrétariat de l'établissement d'études supérieures belge de ton choix pour voir s'il propose des programmes de mobilité directement liés à ton cursus.

18 ... partir et bénéficier d'une équivalence de mon diplôme ?

Tu désires effectuer des études à l'étranger ? Les approfondir ? Ou tu désires travailler à l'étranger ? Avant de te lancer, sais-tu si tes diplômes et/ou tes formations sont valables partout ?

TO DO LIST :

- **Suivre les procédures** d'équivalences, de légalisation et d'homologation de tes diplômes, certificats ou attestations nécessaires (**voir question n°14**).

Une équivalence est un document qui détermine, dans un pays, la valeur des études suivies à l'étranger. Elle est toujours fournie par le pays d'accueil en fonction de sa structure d'enseignement. Les demandes d'équivalences, lorsque l'on part à l'étranger, sont donc à introduire dans le pays d'accueil. Pour ce faire, tu trouveras toutes les adresses de contact liées à chaque pays sur le site www.enic-naric.net.

- **Avant ton départ**, renseigne-toi auprès des Services d'équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.equivalences.cfwb.be. C'est à ce même service que tu devras, à ton retour, t'adresser pour procéder aux équivalences de ton diplôme étranger. Cela te permettra de poursuivre tes études ou de travailler en Belgique.

Grâce à la réforme du décret de Bologne en 2004, la reconnaissance des diplômes obtenus sur le territoire européen a pu être facilitée.
Tu peux d'ailleurs trouver davantage d'informations dans la rubrique " Harmonisation européenne " sur :
www.belgium.be/fr/formation/enseignement/superieur/harmonisation_europeenne

... partir à l'étranger pour y faire un stage pendant mes études ?

19

Faire un stage via Erasmus

Le programme Erasmus, depuis des années, offre aux jeunes de l'Europe entière l'opportunité d'effectuer une partie des études supérieures à l'étranger (voir question n°17). Désormais, il est également possible de solliciter une **bourse Erasmus** pour effectuer un stage dans une entreprise ou un organisme à l'étranger pour une période comprise entre 2 et 12 mois pendant tes études. Généralement, il n'est pas possible de cumuler plus de 12 mois de mobilité par cycle (bachelier, master, doctorat).

Pour y accéder, il faut être régulièrement inscrit dans un établissement d'études supérieures. Ce stage peut être valorisé dans le cadre de ton diplôme belge.

33 pays sont concernés : **les 27 Etats membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, le Maroc et la Turquie.**

N'hésite pas à te renseigner auprès de ton établissement scolaire ou sur le site de AEF Europe (voir adresses utiles).

Il n'est pas possible d'introduire une demande de subvention à titre personnel : les stages n'ont lieu que dans le cadre d'une collaboration entre établissements adhérents à la **Charte Universitaire Erasmus**.

TO DO LIST :

Avant de partir

N'hésite pas à te renseigner au sujet de ton stage Erasmus dès ton entrée dans l'enseignement supérieur.

Une fois ton projet sélectionné et accepté par ton institution, tu devras signer une convention de stage. Celle-ci inclut une convention de formation et un engagement envers la qualité. Tu recevras alors une Charte des étudiants Erasmus, qui définit tes droits et devoirs pendant la période de stage à l'étranger.

Les étudiants peuvent, si le budget de leur institution le permet, obtenir une bourse Erasmus afin de les aider à couvrir les frais de voyage et de séjour (y compris frais d'assurance). Pour ce faire, contacte le bureau des relations internationales de ton institution. Les modalités liées à ce financement doivent être précisées dans un contrat de bourses. Les étudiants Erasmus présentant des besoins spécifiques peuvent solliciter une subvention complémentaire.

A la fin de ton séjour

L'institution d'accueil vous fournira, à toi et à ton établissement d'origine, une attestation de séjour. L'établissement d'origine doit assurer, par l'usage des ECTS, la pleine reconnaissance des activités reprises dans la convention de stage et menées de manière satisfaisante au cours de la période de mobilité Erasmus. Tu devras alors rédiger un rapport de mobilité.

Partir avec un organisme

Plusieurs organismes te permettent de partir à l'étranger faire un stage dans le cadre de tes études.

Le BIJ, via son programme Québec Cursus, permet à des étudiants âgés **entre 18 et 30 ans** soit de rechercher des informations ou de rencontrer des personnes ressources dans un domaine lié à leurs études (minimum 7 jours – 1 à 10 participants), soit de vivre une expérience pratique de travail en milieu professionnel liée à leur parcours académique (minimum 3 semaines – projet individuel). Plus d'informations sur le site du BIJ ☞ **www.lebij.be/index.php/cursus-quebec**

Wallonie Bruxelles International (☞ **www.wbi.be**) offre des opportunités de stage en entreprise pour des futurs diplômés, des bourses de recherche et de spécialisation et la possibilité de partir à l'étranger en tant qu'assistant en langue française.

Si tu étudies les **sciences économiques** ou le **commerce international**, d'autres opportunités s'offrent à toi via l'AIESEC ou Explort AWEX. Jette un coup d'œil sur leurs sites pour découvrir comment y accéder !

... partir faire du volontariat sans embûches ?

20

C'est possible si :

- Tu as plus de 16 ans.
  Si tu es plus jeune, il est possible de faire du volontariat, pour autant que l'activité soit ponctuelle, encadrée ou pédagogique.
- Tu as un certain budget.
  Contrairement à ce que tu pourrais croire, faire du volontariat ou du bénévolat à l'étranger n'est pas une solution de voyage gratuit !
- Tu veilles à t'informer un maximum sur le statut de volontaire, tes droits et obligations.
  Par exemple, pour ne pas devoir payer de cotisations sociales ou ne pas devoir remplir de déclaration d'impôt, ton " défraiement ", déterminé par l'organisation qui t'emploie comme volontaire, ne peut dépasser un certain montant par jour ou par an.

Le site www.levolontariat.be te permettra de parcourir toutes les informations légales et les actualités sur le volontariat. Tu y trouveras également les demandes urgentes des associations qui recherchent des volontaires.

Plusieurs possibilités :
Tu as le choix entre plusieurs formules selon que tu désires faire du volontariat en Belgique, en Europe ou hors Europe.
Pour t'aider à choisir, rends-toi à **la question suivante, n°21**.

21 ... partir faire du volontariat en Belgique, en Europe ou hors Europe ?

Ça y est! Tu t'es renseigné(e) sur ton statut, tes droits et tes obligations en tant que volontaire ? Tu as quelques semaines à accorder durant ton année ou pendant l'été ? Tu rêves de retrousser tes manches et de te rendre utile ici en Belgique ou à l'étranger ?

Plusieurs possibilités :

Faire du volontariat en Belgique

Beaucoup de secteurs recrutent des volontaires : événements sportifs, culturels, artistiques ou musicaux, écoles de devoirs, ateliers créatifs, crèches, cliniques, centres pour personnes handicapées, centres de santé mentale, etc. La formule du BIJ Bel J te propose des bourses pour un volontariat citoyen ou créatif en Communauté flamande ou germanophone (**voir question n°23**).

Faire du volontariat à l'étranger

Le programme Tremplin Jeunes, avec ses 3 actions **Langue/Job/+**, permet aux jeunes de 18 à 30 ans de se rendre dans un pays européen ou ailleurs pratiquer la langue du pays et/ou pratiquer une activité en rapport avec son parcours professionnel. Si tu es intéressé(e), n'hésite pas à te rendre sur la page du Bureau International Jeunesse (**www.lebij.be**).

Plusieurs organismes proposent des séjours d'immersion à l'étranger, dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. Il s'agit généralement de projets collectifs (entre 6 et 12 personnes) qui demandent un temps de préparation et formation préalable au départ. Il est demandé aux participants de prendre en charge plusieurs dépenses (le transport jusqu'au lieu du projet, les frais administratifs, les vaccins...) et, parfois, d'organiser des activités de récolte de fonds avant le départ. Plus d'informations auprès de Quinoa, Asmae, AfriCapSud, Défi Belgique Afrique (voir adresses utiles).

Pour une expérience individuelle à l'étranger, découvre également la possibilité de partir avec le Service Volontaire Européen, géré par le BIJ en Fédération Wallonie-Bruxelles (**voir question n°30**) grâce à de nombreuses offres proposées par des organisations d'accueil.

Si tu t'intéresses principalement à du volontariat " en solo " dans des pays en dehors de l'Europe, pense aux projets de volontariat à court, moyen ou long terme proposés par des organismes tels que le SCI, le SVI, les Compagnons Bâtisseurs, JAVVA, Dynamo International, etc. qui peuvent te permettre de faire du volontariat chez l'un des partenaires membres de leurs réseaux internationaux. Pour plus d'informations sur chacun de ces projets, rends-toi sur leurs pages – voir liens utiles en fin du guide.

Participer à un chantier international

Participer à un chantier, c'est s'engager personnellement pour soutenir une action ou une cause. Il s'agit d'un projet de volontariat (sur l'environnement, projet culturel, social, humanitaire, de rénovation, de coopération au développement, etc.) de 2 à 3 semaines (souvent durant les vacances d'été) réservé à des groupes de 10 à 15 jeunes de plus de 18 ans, venus de pays différents. Les travaux à effectuer peuvent être très variés : restauration ou aménagement de locaux, animations pour enfants, travaux de protection de l'environnement, etc. Pour participer à ce type de formule, tu n'es pas obligé(e) de posséder une qualification spécifique, ta motivation est le seul critère ! En ce qui concerne la langue utilisée, il s'agit généralement de l'anglais qui est le plus souvent connu et utilisé. Parfois, c'est le pays où est organisé le chantier qui détermine la langue d'usage. La plupart des organisations qui proposent les chantiers internationaux peuvent demander une cotisation annuelle et un droit d'inscription variant en fonction des destinations souhaitées. Certaines y incluent une assurance couvrant la responsabilité civile et les risques d'accident. Concernant les frais de participation, les prix varient suivant le chantier, le pays de destination et l'association d'accueil : cela peut aller du forfait " tout compris " à la prise en charge de tout ou une partie des frais par les participants.
Attention, cependant, que certains organismes ont tendance à verser dans l'humanitaire commercial, donc gare au " volontourisme " ! Posez-vous des questions si l'on vous demande de payer une somme faramineuse pour la participation à un projet humanitaire...

Les partenaires proposant des chantiers internationaux sont nombreux :
JAVVA (Jeunes Actifs dans le Volontariat et les Voyages Alternatifs), SCI (Service Civil International), Association des Compagnons Bâtisseurs, ICYE (International Cultural Youth Exchange), YFU (Youth For Understanding), WEP (World Education Program), AFS Programmes Interculturels, Quinoa, Action Père Damien, Asmae, SVI (Service Volontaire International), Solidarcité, ATD Quart Monde Belgique, etc. : à toi de les comparer (philosophie, projets proposés, budgets donnés, etc.) en allant voir dans les adresses utiles.

22 ...partir en Flandre ou en Communauté germanophone pour apprendre une langue ?

C'est possible si :

Tu " joues le jeu ". En effet, tu peux assez facilement trouver le moyen de tricher en parlant français, soit dans ton groupe soit en revenant trop souvent dans ta famille. Certaines organisations sont très strictes à ce sujet et pourraient te retirer du projet. L'efficacité de ton immersion dépendra surtout de toi.

Plusieurs possibilités :

Un séjour d'immersion linguistique

Tu peux effectuer un séjour d'été avec un organisme privé tel qu'AFS, le WEP, les Centres de langues-CLL Asbl, et bien d'autres (voir adresses utiles). À toi de choisir la structure qui t'encadrera en comparant leurs offres, leur philosophie générale et surtout leurs prix ! Des bourses peuvent être disponibles, renseigne-toi auprès de l'organisme en question.

Un échange avec d'autres jeunes belges, flamands ou germanophones autour d'un projet

Quelques programmes peuvent t'apporter aide, conseils et soutien financier nécessaires.
Le programme Bel'J, par exemple, te permet de partir dans une des deux autres Communautés linguistiques de Belgique, dans le cadre d'un projet de volontariat ou d'un projet d'échange entre jeunes, **voir question n°23**.
Renseigne-toi également sur les projets rassemblant des jeunes venus des 4 coins de la Belgique comme c'est le cas par exemple pour les actions menées par l'ONG Plan Belgique. D'autres programmes et appels à projets peuvent te permettre ce type d'immersion linguistique, rends-toi pour cela dans adresses utiles.

Poursuivre des études supérieures en communauté flamande ou germanophone

Les diplômes obtenus en Fédération Wallonie-Bruxelles, flamande ou germanophone sont automatiquement reconnus comme équivalents entre eux. Tu peux, sans problème, t'inscrire dans une Haute Ecole ou une Université d'une autre communauté linguistique. Veille, cependant, à avoir un niveau de langue suffisant. Pour des renseignements sur les études, n'hésite pas à contacter le Ministère de l'enseignement et de la formation en Communauté flamande www.ond.vlaanderen.be ou le Ministère de la Communauté germanophone www.dglive.be.

23

...partir avec le programme Bel J ?

Tu désires approfondir tes connaissances linguistiques en Communauté flamande ou germanophone ?

C'est possible si :

- Tu as entre 14 et 20 ans pour les projets de groupe, et entre 16 et 25 ans pour les projets de volontariat.
- Tu résides à Bruxelles ou en Wallonie.
- Ton projet entre dans les critères d'éligibilité décrits sur le site du BIJ (projet sans but lucratif, transversalité, rencontre, entre les communautés, nombre et âge minimum des participants, créativité, etc.).
- Tu déposes ton dossier de candidature minimum 2 semaines avant le début de ton projet, dans les délais d'introduction des projets prévus par le BIJ.

TO DO LIST :

Trouver ou créer ton projet

Contrairement aux formules déjà toutes préparées par les organismes privés, ici tu es créateur (-rice) de ton propre projet en fonction des deux formules extrascolaires proposées par Bel'J.

Le premier offre la possibilité de se porter volontaire, seul(e) ou maximum à 3, au sein d'une association d'une autre Communauté, pour en découvrir le fonctionnement ou pour y mener un projet innovant. La durée du séjour est de 2 semaines jusqu'à 3 mois d'affilée ou en étalant sur une période de 6 mois (par exemple, tous les week-ends).

Le second propose à des groupes de jeunes de 14 à 20 ans des 3 Communautés de réaliser un projet en commun.

Introduire ton projet au BIJ

Si tu souhaites partir seul(e) ou avec deux autres personnes pour un projet de volontariat citoyen dans une autre Communauté, tu devras compléter un formulaire de candidature, faire compléter une lettre d'engagement par l'association prête à t'accueillir et renvoyer le tout au BIJ, dans les délais impartis. Un autre formulaire de candidature est à compléter pour les projets de rencontre de jeunes de 14 à 20 ans (appel à projet annuel). L'ensemble de ces documents, les critères d'éligibilité, l'appel à projet annuel et les délais à respecter se trouvent sur www.lebij.be. Un comité d'avis examine le projet et le sélectionne sur base du dossier reçu et des critères de qualité du programme Bel'J.

Financer ton projet

Une aide financière est octroyée aux volontaires selon des conditions définies et après acceptation de leur demande. Une bourse de 125 € par semaine et par jeune est octroyée pour couvrir les frais de logement et de nourriture des volontaires Bel'J. Les échanges de groupe peuvent également recevoir une aide financière après acceptation.

24 ... partir à l'étranger comme jeune au pair ?

C'est possible si :

- Tu as entre 17 et 30 ans.
- Tu es prêt(e) à vivre dans une famille qui n'est pas la tienne, à effectuer des tâches ménagères et familiales et tu aimes les enfants.
- Tu effectues les démarches et respectes les conditions nécessaires, différentes selon le pays de destination.

TO DO LIST :

Examiner les différentes formules existantes

Il est fortement conseillé de passer par un organisme agréé par souci de sécurité et de qualité du séjour. Pour s'assurer du sérieux d'une agence, cherche sur son site le logo d'une des associations suivantes : IAPA et/ou Go Au Pair (voir adresses utiles).

Se renseigner sur les conditions propres à ta destination

Bien que les pays de l'EEE aient signé un accord sur le placement au pair, ils appliquent leurs propres législations nationales qui varient évidemment d'un pays à l'autre.

Pour les pays hors EEE, qui n'ont pas signé cet accord, les conditions sont plus restrictives. Aux Etats-Unis par exemple, tu dois avoir entre 18 et 25 ans, bien parler anglais, avoir une bonne expérience avec les enfants, être obligatoirement non-fumeur, avoir ton permis de conduire et être disponible une année entière, dans un organisme reconnu par l'ambassade.

Au Canada, le travail au pair n'existe pas dans la législation du pays.

En Australie, où il y a beaucoup de demandes, il est très difficile de séjourner au pair car il est impossible d'obtenir un visa de travail pour ce type de séjour. La seule solution est de suivre des cours pour obtenir alors un visa d'étudiant(e). Tu trouveras des informations utiles pour chaque destination sur http://diplomatie.belgium.be.

Se tenir au courant de l'actualité

Par exemple, depuis 2007, le Canada a mis en place, avec le Belgique, le " Programme Vacances-Travail " qui offre la possibilité à 750 jeunes belges âgés entre 18 et 30 ans d'effectuer un séjour de découverte touristique et culturelle au Canada, tout en étant autorisés à y travailler.

Ce programme Vacances-Travail a depuis été élargi, pour les candidats belges, à l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Taiwan.

Consulte le site pour toutes les informations complémentaires sur ces PVT :

https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Guidedesprocedures/Pages/Le_programme_Vacances_Travail.aspx

Pose ta candidature

Sur le site des agences (mentions IAPA ou Go Au Pair), tu trouveras la liste des pièces à fournir et les formalités administratives qu'elles prennent en charge.

Renseigne-toi sur ton droit aux allocations familiales (voir question n°9).

TEMOIGNAGES

Elodie – 18 ans – partie au pair après ses secondaires en Irlande Dynamo International

" J'ai été vraiment aidée et soutenue dans mon envie de partir à l'étranger. Je suis à présent à Dublin depuis 6 mois et y resterai encore pour trois mois. Je dois dire que tout se passe pour le mieux, les personnes de l'organisation se soucient vraiment de savoir si vous êtes bien dans votre famille et sont toujours là en cas de soucis. J'ai été bien intégrée au sein de ma famille, j'ai également fait beaucoup de belles rencontres. Cette expérience restera gravée en moi pour toujours. Et je conseille aux personnes qui ont envie de se lancer de le faire sans hésiter ".

Martin - 21 ans – Service Volontaire Européen de 6 mois en Roumanie Dynamo International

L'association avec laquelle je travaille est un centre de placement pour enfants dans Bucarest, dans un quartier très pauvre, où des enfants de 6 à 18 ans sont placés pour différentes raisons... Les jeunes sont nourris, logés, supportés, encadrés mais surtout aimés par une équipe de 9 éducateurs. Je ne suis pas le seul volontaire européen, nous sommes une équipe de 4 avec des volontaires venant d'Autriche, de France et de Turquie.

Comment as-tu trouvé ton projet ?

Lors de ma période de recherche d'un projet de volontariat, j'ai entendu parler du SVE. Ce type de volontariat m'a beaucoup plus, ayant une dimension de type citoyen et interculturel marquée dan s l'esprit de la communauté européenne. Cherchant alors un moyen de me renseigner plus profondément sur ce type de volontariat, je suis entré en contact avec Dynamo International, par téléphone via le numéro donné sur leur site internet.

Dynamo International fût d'une grande aide durant toute la période de préparation au projet. Dès le commencement , lorsqu'ils ont pu répondre à mes interrogations sur ce qu'était le Service Volontaire Européen, en passant par l'aide à la recherche d'un projet et, quand celui-ci a été trouvé, en aidant lors des contacts entre la " hosting organisation " et moi-même. Ma coordinatrice chez Dynamo International s'est occupée pour ainsi dire de tous les détails pratiques, je n'ai eu qu'à signer les papiers!

Pourquoi partir à l'étranger ?
Ma principale motivation est que j'avais sérieusement besoin de faire " quelque chose d'autre ". En effet, après 3 ans d'université dans des études qui ne me plaisaient pas, partir me rendre utile dans un autre pays m'a semblé être le moyen le plus judicieux pour " faire un break ". En faisant ce SVE j'espère vraiment pouvoir " trouver ma voie ", apprendre à mieux me connaitre, et m'ouvrir à une autre culture.
Avant de partir
Pour me préparer à ce projet je me suis renseigné sur la Roumanie, et tous les documents reçus de la part de l'organisation m'ont bien aidé à mieux cerner quel serait mon rôle dans l'institution, quels seraient mes droits et mes obligations, mais aussi certains détails plus pratiques comme les différences culturelles auxquelles il fallait que je m'attende. J'ai été bien épaulé dans cette démarche par les organisations coordinatrices.
Pendant le projet
Les premiers jours se sont passés bien mieux que ce que je m'imaginais! Avec un peu de recul, quand je repense à mes premiers mois en tant que volontaire je n'ai jamais eu le temps d'être nostalgique! Bien sûr ma famille et mes amis me manquaient, mais l'expérience vécue en vaut plus que le coup! Entre la motivation d'aider dans une organisation accueillante et qui donne beaucoup de support à tous les projets que nous avons, la rencontre de volontaires de partout à travers l'Europe et la découverte d'un nouvel environnement, les premiers instants de mon service volontaire furent pleins d'émotions et d'activités.

Caroline – 25 ans - partie étudier 6 mois à l'université de Padoue en Italie - Erasmus

" J'avais 20 ans quand je suis partie à Padoue, en Italie. J'étais en première licence en langues et littératures romanes et l'université proposait un voyage d'échange d'une durée de six mois. Je suis donc partie de Janvier à Août 2007.
J'avais beaucoup d'intérêts à partir en Erasmus : non seulement les voyages de ce type nous aident à grandir et nous responsabiliser, mais apprendre une langue en immersion était un avantage non négligeable à mettre sur mon CV de futur professeur de français et italien.
C'est sans aucun doute la plus belle expérience que j'aie jamais faite, bien que le retour fut douloureux : vivre six mois avec des personnes extraordinaires et devoir s'en séparer n'est jamais évident. Cependant, aujourd'hui encore je garde contact avec mes amis Erasmus et nous nous voyons au moins une fois par an. Les voyages forment la jeunesse, pour ceux qui hésitent: lancez-vous! "

Je suis demandeur(-euse) d'emploi et/ou en stage d'insertion. Comment puis-je...
job wanted

... partir à l'étranger avec une bourse ?

25

C'est possible si :

- Tu t'y prends plusieurs mois à l'avance. Veille aux dates de dépôts de dossiers pour les différents programmes.
- Tu prouves ta motivation via un projet " béton " pour être sélectionné(e) et pour pouvoir bénéficier d'une bourse.

Plusieurs possibilités :

Le Bureau International Jeunesse (BIJ)

Le BIJ octroie des bourses aux jeunes qui résident à Bruxelles ou en Wallonie et qui désirent améliorer leurs compétences linguistiques ou faire un stage professionnel à l'étranger à travers ses programmes Bel-J (voir question n°23), Tremplin Langues, Tremplin Job, Québec ou encore Eurodyssée. Le montant des bourses varie selon les programmes : voir onglet " Pour quoi faire ", " Immersion linguistique " et " Immersion professionnelle " sur le site www.lebij.be.

Le Forem

Les programmes du Forem permettent aux jeunes demandeurs d'emploi d'effectuer un stage dans une entreprise en Flandre, en communauté germanophone, en Irlande, à Malte et dans les pays émergents dits " BRIC " (Brésil, Russie, Inde, Chine). L'immersion linguistique en école de langues, en Belgique ou à l'étranger est également une formule proposée par le Forem. Tu peux retrouver toutes les informations sur www.leforem.be.

Explort (AWEX)

Le programme EXPLORT, développé en partenariat avec le Centre de Compétence – Forem Management & Commerce, propose à des demandeurs d'emploi ou des étudiants une formation et un stage en commerce international. En pratique, le stagiaire réalisera une mission commerciale à l'étranger (tout pays) au bénéfice d'une entreprise wallonne.
Plus d'information sur www.explort.be.

L'Agence Francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF-Europe)

Grâce au programme Erasmus+, tu peux bénéficier d'une bourse pour réaliser un stage professionnel en Europe. Le départ s'effectue via un organisme intermédiaire comme l'institution scolaire à laquelle tu es inscrit, ou bien via un organisme partenaire tel le Forem ou Actiris. Découvre les conditions sur le site d'AEF-Europe qui gère le volet **Education/Formation** du programme en Fédération Wallonie-Bruxelles : **www.aef-europe.be**.

Le Programme International d'Echanges de Stages (AIESEC)

Si tu es fraîchement diplômé en **sciences éco ou commerciales** et membre de l'AIESEC, ce programme t'offre la possibilité de faire un stage rémunéré (sous conditions) dans les 4 secteurs suivants : **le management, le développement, les technologies ou l'éducation**.

Wallonie-Bruxelles-International (WBI)

Le WBI accorde des bourses aux jeunes diplômés qui veulent réaliser un stage dans une institution internationale, se spécialiser, effectuer des recherches etc. Des bourses pour les jeunes créateurs d'entreprise ou des postes d'enseignement sont également disponibles. L'ensemble des possibilités est détaillé dans le guide " Etudier ou enseigner à l'étranger " téléchargeable sur **www.wbi.be**.

Ces informations n'étant pas exhaustives, n'hésite pas à contacter un centre Infor Jeunes près de chez toi pour connaitre d'autres possibilités.

INFOR JEUNES

www.infor-jeunes.be

... partir et entreprendre les démarches auprès de mon organisme de paiement avant mon départ ?

26

TO DO LIST :

Si tu es chômeur(-euse) complet(e) indemnisé(e) et que tu veux prendre tes congés pour partir à l'étranger :

Tu as droit à 4 semaines de congés par an (soit 24 jours ouvrables, samedis inclus). Pendant ce temps, tu n'es plus obligé(e) d'être disponible sur le marché de l'emploi, ni de résider en Belgique.

Avant les vacances, tu ne dois accomplir aucune formalité.

Pendant les vacances, tu dois mentionner les jours de vacances sur ta carte de contrôle en indiquant la lettre V.

Si tu es en stage d'insertion :

Une dispense de 3 mois maximum peut être accordée pour effectuer un stage ou une formation à l'étranger grâce au **formulaire C94A ou C94C** si tu es en stage d'insertion professionnelle. Que ta demande de dispense soit acceptée ou non, il est impératif que tu déclares au service régional de l'emploi (le Forem ou Actiris, voir adresses utiles) que tu es à l'étranger. Si tu quittes la Belgique en tant que jeune en stage d'insertion professionnelle, sans avoir obtenu de dispense, ton stage sera suspendu pendant la durée de ton séjour à l'étranger et prolongé de la durée de ce séjour.

Si tu es chômeur(-euse) complet(e) indemnisé(e) et que tu veux aller chercher du travail à l'étranger :

Sache qu'en principe, tu dois résider en Belgique pour percevoir les allocations de chômage. Cependant, à certaines conditions, tu pourras partir chercher du travail à l'étranger et continuer à recevoir les allocations de chômage de la Belgique. On parle du transfert des allocations de chômage. Les pays concernés sont ceux de l'**UE** ainsi que l'**Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein**. La durée du séjour à l'étranger est de **3 mois maximum** (avec des possibilités de prolongation jusqu'à 6 mois). La demande se fait via le **formulaire U2** (ex E303). Si tu obtiens une réponse positive, ton droit aux allocations de chômage sera maintenu durant ton séjour à l'étranger.

A ton retour en Belgique, tu devras rapidement te réinscrire comme demandeur d'emploi au FOREM ou à ACTIRIS et introduire une nouvelle demande d'allocations auprès de ton organisme de paiement, au moyen du **formulaire C109**.

Si tu es chômeur(-euse) complet(e) indemnisé(e) et que tu veux partir à l'étranger avec un projet :
Tu peux partir à l'étranger pour participer à une action humanitaire ou à une manifestation sportive ou culturelle tout en continuant à percevoir tes allocations de chômage. Pour cela, tu dois introduire une demande à l'**ONEM** afin d'être dispensé(e) de tes obligations de chômeur durant ce séjour à l'étranger. Plus d'informations sur ces dispenses à **la question n°28 !**

Auras-tu automatiquement droit aux allocations de chômage à ton retour ?
Oui, si tu pars moins de 3 mois.

Et si tu pars plus de 3 mois ?
Tu retrouveras ton droit aux allocations de chômage si ton dernier jour de chômage indemnisé en Belgique est situé dans une période de 3 ans précédant la date de ta demande d'allocations.
Renseigne-toi à l'ONEM avant ton départ. La Belgique a conclu de nombreux traités bilatéraux en matière de sécurité sociale, vérifie donc s'il en existe un avec le pays où tu pars travailler.

Enfin, les documents délivrés dans un pays étranger et qui doivent servir en Belgique par la suite doivent être légalisés au préalable en Belgique auprès des services compétents. De même, les documents délivrés en Belgique qui vont te servir à l'étranger doivent être légalisés par le **Service des Légalisations du Service public fédéral des Affaires Etrangères** (voir adresses utiles). Tu peux également t'adresser à l'ambassade du pays concerné, installée en Belgique, pour savoir si elle peut te fournir les documents dont tu as besoin. Pour cela, rends-toi sur : **http://diplomatie.belgium.be**.

... partir et faire valoriser mon expérience à l'étranger dès mon retour ?

27

Tu reviens d'un voyage à l'étranger et tu n'as pas de travail.
Quelles démarches dois-tu entreprendre pour que ton organisme de paiement tienne compte de ton stage dans son calcul pour les allocations ou pour la durée de ton stage d'insertion ?
Que peux-tu faire pour que ton expérience à l'étranger fasse la différence auprès de ton futur employeur ?

TO DO LIST :

T'inscrire comme demandeur(-euse) d'emploi

Dès ton retour en Belgique, rends-toi à ton organisme de paiement (ton syndicat ou la CAPAC, voir adresses utiles), pour introduire une demande d'allocations de chômage et/ou recevoir une carte de contrôle.
Tu dois te réinscrire comme demandeur(-euse) d'emploi dans les 8 jours au Forem ou chez Actiris. Attention, si tu arrêtes prématurément ton projet à l'étranger et que tu rentres en Belgique, tu dois en informer le bureau de chômage par lettre recommandée.

Justifier ton séjour à l'étranger

Si, au cours d'un séjour de longue durée à l'étranger (plus de 3 mois), tu as travaillé au sein de l'Espace Économique Européen :
Tu devras introduire un formulaire (U1 ou E301) complété par l'institution étrangère compétente auprès de l'ONEM. Tu dois donc te procurer ce formulaire auprès de l'organisme compétent en matière de chômage du pays qui t'a accueilli. Il fournit la preuve de tes périodes d'emploi et d'assurance chômage dans un autre pays de l'UE, en Suisse, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein. Ces périodes seront prises en compte dans le calcul de tes allocations de chômage en Belgique.

- **Si, au cours d'un séjour de longue durée à l'étranger (plus de 3 mois), tu as travaillé hors de l'Espace Économique Européen** :
  Tu devras alors rendre une attestation de ton ancien employeur précisant ta période de travail, la nature du travail effectué, ton horaire, la rémunération et la cause de fin de contrat. Comme spécifié ci-dessus, tu dois également te réinscrire auprès du Forem ou d'Actiris pour récupérer le statut de " demandeur d'emploi ".

- **Si tu n'as pas droit aux allocations de chômage à ton retour :**
  Tu peux te rendre dans un CPAS (voir adresses utiles) pour obtenir un revenu d'intégration sociale.
  À noter que dans certains cas, l'ONEM exige au minimum un jour de travail en Belgique pour pouvoir ouvrir le droit aux allocations de chômage. L'ONEM étudie les dossiers au cas par cas. Tiens-toi informé(e) auprès de ton organisme de paiement (la CAPAC ou ton syndicat).

- **Tu es redevenu(e) demandeur-euse d'emploi mais avec beaucoup plus d'expérience !**
  Veille à mettre ton CV à jour, à l'accompagner d'annexes et de documents officiels prouvant les nouvelles compétences acquises au cours de ton voyage et mettre à profit différents outils tels que le Youthpass (voir la question n°37).

28

...partir et recevoir une dispense de l'ONEM ?

Lorsque tu possèdes le statut de demandeur(-euse) d'emploi, tu es " lié(e) " à la Belgique, sauf 24 jours (samedis compris) ou 4 semaines par an maximum pendant lesquels tu as droit à des congés.
Tu peux également obtenir des dispenses qui te permettront de percevoir tes allocations sans répondre à l'ensemble des obligations légales (résider en Belgique, être disponible sur le marché de l'emploi, actif dans la recherche d'emploi, etc.).
Lorsque tu pars en voyage sans dispense, ton droit aux allocations de chômage est suspendu ou, si tu es en stage d'insertion professionnelle, ton stage de 310 jours est prolongé du nombre de jours où tu t'es rendu(e) indisponible. Tu aimerais voyager en bénéficiant d'une dispense de l'ONEM ?

C'est possible si :

- Tu obtiens l'autorisation de l'ONEM. Cette décision tient compte de ton âge, des études déjà suivies, de tes aptitudes, de ton passé professionnel, de la nature de la formation et des possibilités qu'elle peut t'offrir sur le marché de l'emploi. Il doit s'agir d'une formation qui accroît tes possibilités de t'insérer sur le marché de l'emploi, notamment par l'acquisition d'expériences pratiques et/ou de connaissances linguistiques (par exemple, les programmes de stages européens). En aucun cas, il ne peut s'agir de stages qui font partie des études précédemment suivies ou qui sont indispensables pour exercer la profession apprise. Pour certains projets, comme ceux qui font partie d'un programme de mobilité reconnu, la dispense est immédiatement octroyée.
  Durant ton séjour à l'étranger, tu ne perçois aucune rémunération (préavis, pécule, salaire, etc.). Tu exerces réellement l'activité pour laquelle tu as obtenu la dispense et tu n'exerces aucune activité commerciale ou professionnelle. Si c'est le cas, tu devras communiquer par lettre recommandée à ton organisme de paiement les jours durant lesquels tu exerces une autre activité que celle pour laquelle tu es à l'étranger.
- Tu conserves un domicile en Belgique pendant la durée de la dispense.

Plusieurs possibilités :

Dispense pour une action humanitaire

Tu peux obtenir cette dispense s'il s'agit d'une action humanitaire menée par une organisation reconnue par une autorité belge, étrangère ou internationale. Cette dispense est accordée pour une durée maximum de 4 semaines par année civile. Elle peut être prolongée jusqu'à 3 mois si tu invoques une raison exceptionnelle acceptée par le directeur du bureau du chômage.
Pour cela, tu dois te présenter à ton organisme de paiement pour compléter un **formulaire C97C**. Ce formulaire doit également être complété par l'organisation qui t'envoie à l'étranger. Tu dois joindre à ce formulaire une copie de la reconnaissance de l'organisation par une autorité belge, étrangère ou internationale. Si la dispense est accordée, tu peux continuer à bénéficier des allocations pendant ton séjour à l'étranger. Si la dispense est refusée, tu peux introduire un recours contre cette décision devant le Tribunal du Travail dans les 3 mois.

Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger

Tu peux obtenir cette dispense si tu respectes certaines conditions :

- tu participes à cette manifestation ou à ce camp d'entraînement autrement que comme spectateur ;
- la manifestation culturelle est organisée par une instance reconnue par une autorité belge, étrangère ou internationale ;
- tu n'es pas un(e) sportif(-ve) professionnel(le) et tu n'es pas rémunéré(e) pour cette activité ;
- tu as déjà pris les quatre semaines de vacances (couvertes par un pécule de vacances ou par des allocations de chômage) auxquelles tu avais droit.

La dispense est accordée pour une période de **4 semaines maximum** (par année civile).
Pour obtenir cette dispense, tu dois en faire la demande préalablement au moyen du formulaire **C66A** que tu introduis au bureau du chômage par l'intermédiaire de ton organisme de paiement. N'oublie pas de joindre à cette demande une preuve de la reconnaissance de l'instance qui organise la manifestation et une preuve de ton inscription à cette manifestation ou une preuve de ton inscription délivrée par le comité sportif reconnu par l'autorité pour la discipline sportive concernée. S'il s'agit d'un camp d'entraînement sportif, l'attestation délivrée doit également mentionner les raisons pour lesquelles il se déroule à l'étranger.

Dispense pour rechercher un emploi à l'étranger

Le formulaire **C66A** te permet également d'introduire une demande de dispense afin de te rendre à l'étranger pour y rechercher un emploi et ce, pour une durée de **2 semaines maximum**.

Dispense pour suivre un stage ou une formation à l'étranger

Il te suffira d'envoyer à l'ONEM les documents adéquats (**C94A** ou **C94C** ou encore des formulaires d'attestation de présence **C98**).

Tu es engagé(e) dans un programme pour lequel aucune dispense spécifique n'est prévue ?

Dans ce cas, nous te conseillons de rédiger un dossier expliquant tous les tenants et aboutissants de ton projet international. Tu devras bien développer et mettre en avant la future " employabilité " que procurera ton projet.
Une fois ton dossier finalisé, tu devras le communiquer directement auprès des services du Directeur Régional de l'ONEM qui décidera de t'octroyer ou non la dispense demandée.

29 ... partir réaliser un chantier à l'étranger ?

C'est possible si :

- Tu as plus de 18 ans (parfois 16 ans en fonction de l'association qui organise les chantiers).
- Tu es motivé(e) et prêt(e) à t'engager personnellement pour soutenir une action ou une cause.

TO DO LIST :

S'informer

Veille à bien t'informer sur ton statut de volontaire (**voir question n°20**) et sur les conditions à remplir pour pouvoir partir en étant en stage d'insertion ou au chômage (**voir questions n°26, 27 et 28**).

Prendre quelques cours de langue avant de partir

Pour participer à ce type de formule, tu n'es pas obligé(e) de posséder une qualification spécifique : ta motivation est le seul critère ! Toutefois, en ce qui concerne la langue utilisée, il s'agit généralement de l'anglais qui est connu au moins un peu par tous. Parfois, c'est le pays où est organisé le chantier qui détermine la langue d'usage.

Casser ta tirelire

La plupart des organisations qui proposent les chantiers internationaux peuvent demander une cotisation annuelle et un droit d'inscription variant en fonction des destinations souhaitées. Certaines y incluent une assurance couvrant la responsabilité civile et les risques d'accident. Concernant les frais de participation, les prix varient suivant le chantier, le pays de destination et l'association d'accueil : cela peut aller du forfait " tout compris " à la prise en charge de tout ou une partie des frais par les participants.

Choisir ton chantier

De nombreux organismes proposent des chantiers internationaux : **JAVVA, le Service Civil International (SCI), les Compagnons Bâtisseurs, AFS, Quinoa, Asmae, Solidarcité, le Service Volontaire International (SVI), ATD Quart Monde**... À toi de les comparer (philosophie, projets proposés, budgets donnés, etc.) et de choisir celui qui te convient le mieux (voir adresses utiles).

Il peut s'agir d'un projet de volontariat sur l'environnement, projet culturel, social, de rénovation, etc. de 2 à 3 semaines (souvent durant les vacances d'été) réservé à des groupes de 10 à 15 jeunes venus de différents pays.

Les travaux à effectuer peuvent être très variés et toucher différents domaines : la construction, l'animation d'enfants, la protection de l'environnement, l'encadrement de personnes handicapées, la réalisation de spectacles, la sensibilisation aux droits de l'Homme,...

30

... partir en Service Volontaire Européen (SVE) ?

Le SVE, géré par le BIJ en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du programme Erasmus+/Jeunesse en Action, se base sur un partenariat à trois : le volontaire (c'est-à-dire toi), l'organisation d'accueil (là où se déroulera le projet pendant une période de 2 à 12 mois) et l'organisation d'envoi (l'organisation qui t'aide à partir). Tu veux mettre ton énergie et tes idées au service d'une association locale tout en vivant une expérience interculturelle passionnante ?

C'est possible si :

- Tu as entre 17 et 30 ans et tu résides en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aucune formation ou diplôme n'est exigé.
- Tu as une solide dose de motivation et un peu de patience...

TO DO LIST :

T'y prendre assez tôt dans tes démarches
Un délai de 6 mois est souvent nécessaire avant ton départ effectif. En effet, au-delà du temps nécessaire pour trouver un projet d'accueil, les dates de dépôts des dossiers sont fixes (vérifie sur www.lebij.be quelles sont les dates prévues) et il faut compter 3 mois entre le dépôt du projet et le départ effectif.

Prendre contact avec une organisation d'envoi près de chez toi
Elle t'aiguillera et te donnera des conseils, t'aidera dans les démarches administratives, s'arrangera avec l'organisation d'accueil pour la rédaction du dossier de subvention SVE et son dépôt auprès d'une Agence nationale. Elle pourra aussi t'informer sur les possibilités de SVE plus courts, si tu rencontres des difficultés à t'engager dans un projet d'au moins 2 mois.

Trouver un projet
Avec l'aide de ton organisation d'envoi, tu pourras consulter la base de données de la Commission européenne pour trouver un projet prêt à t'accueillir parmi les 4500 projets accrédités. Des recherches sont possibles par thème et/ou par pays. Ensemble, vous pourrez prendre contact avec les organisations dont le projet t'intéresse pour vérifier la disponibilité et montrer ta motivation.

... partir avec Eurodyssée ?

31

Il s'agit d'un programme d'échanges qui permet aux jeunes d'effectuer un stage en entreprise dans l'une des régions européennes partenaires (une trentaine) tout en se perfectionnant dans une langue. La région d'accueil finance les frais d'hébergement, de formation et de fonctionnement avec le soutien des entreprises. Tu veux vivre une expérience professionnelle de 3 à 7 mois dans une entreprise européenne, quasiment tous frais payés ?

C'est possible si :

- Tu as entre 18 et 30 ans et tu es domicilié(e) en Wallonie ou en Région bruxelloise.
- Tu as terminé une formation en rapport avec le secteur d'activité proposé.
- Tu as une connaissance de base de la langue de la région d'accueil (généralement requise).

TO DO LIST :

Avant ton stage

Si tu résides en Wallonie , contacte le Bureau International Jeunesse (☞ www.lebij.be), si tu es bruxellois, contacte Actiris International (☞ www.actirisinternational.be) Ils t'informeront sur les conditions du programme et t'aideront à trouver le stage qui t'intéresse. Tu peux créer ton profil, rechercher un stage et poser ta candidature sur un même site : ☞ www.eurodyssee.eu.

Pendant ton stage

Durant ton stage en entreprise (entre 3 et 7 mois), tu bénéficieras d'un mois de cours de langue intensifs (pays non francophones), d'une protection sociale (assurance accident de travail, responsabilité civile, rapatriement, etc.) et d'une rémunération (entre 600 et 800 € par mois). Si le logement ne t'est pas attribué d'office, un accompagnement est prévu pour ta recherche d'appart' et tes démarches administratives. En revanche, l'aller-retour n'est pas compris dans la bourse. Tout au long de ce stage, tu seras suivi(e), appuyé(e) et des visites, excursions et événements sont prévus pour t'aider à assimiler et apprécier la culture de ta région d'accueil.

Après ton stage

Un mois après la fin de ton stage, tu devras envoyer un rapport à ta région d'origine et/ou d'accueil. Dès réception de ce rapport, un certificat de stage te sera délivré.

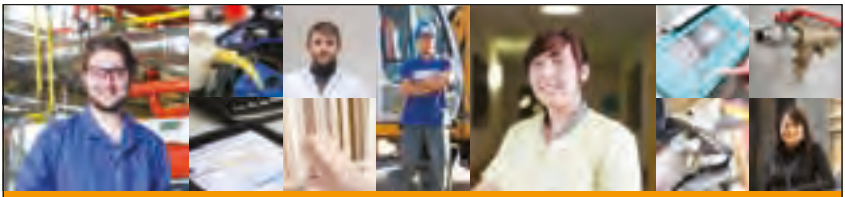

CONCRÉTISEZ
VOTRE PROJET INTERNATIONAL

Nos conseillers en mobilité internationale/EURES sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches à l'étranger :

- chercher un emploi
- vous informer sur les conditions de vie et de travail
- vous orienter dans vos démarches administratives

Plus d'infos : mobilite.internationale@forem.be

www.eures.europa.eu - www.leforem.be

EURES
EURES BELGIUM

LE FOREM

... partir pas loin et faire du volontariat en Belgique ?

32

C'est possible si :

- Tu as au moins 16 ans (possibilité pour les plus jeunes si l'activité est encadrée ou ponctuelle).
- Tu es motivé(e) par cette expérience de solidarité.

TO DO LIST :

S'informer

Renseigne-toi sur tes droits et obligations concernant les démarches administratives à effectuer, le montant maximum que tu peux percevoir, etc.
Tu trouveras ces infos à la **question n°20** ou sur le site **www.volontariat.be** qui te permettra de parcourir toutes les informations légales et les actualités sur le volontariat. Tu y trouveras également les demandes urgentes des associations qui recherchent des volontaires.

Définir tes objectifs

Beaucoup de secteurs recrutent des volontaires comme celui de l'enfance et de la jeunesse, celui de la santé et du handicap ou encore les secteurs du sport, de la formation et l'éducation, de l'art et de la culture. Faire du volontariat, c'est bien mais c'est encore mieux si tu peux en faire dans un domaine qui t'intéresse, un secteur lié à tes études, tes passions ou des questions qui te tiennent à cœur.

Se renseigner le plus possible

Par exemple, un bon plan pour te rendre utile en t'investissant dans un projet qui peut te plaire et te former tout en apprenant une autre langue : le programme Bel'J, dont les infos se trouvent à la **question n°23**.

33 ... partir pour effectuer un job saisonnier en Belgique?

C'est possible si :

- Tu as minimum 15 ans.
- Tu es en bonne condition physique. Les opérations à réaliser sont le plus souvent manuelles, répétitives et peuvent être physiquement très éprouvantes.
- Tu peux te déplacer par tes propres moyens. Posséder un permis de conduire et une voiture ou être disposé(e) à faire du covoiturage peut faire partie des conditions. Certains employeurs prennent à leur charge les frais de déplacement, renseigne-toi pour éviter toute surprise !

TO DO LIST :

S'informer sur ses droits et ses devoirs

Renseigne-toi bien sur tes droits et devoirs, en fonction de ton statut social. Pour cela, renseigne-toi auprès du Forem ou d'Actiris.

Trouver un job saisonnier

Les entreprises agricoles engagent temporairement un grand nombre de personnes pendant la haute saison, principalement l'été. Généralement, il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience dans le domaine ! Trouver un emploi saisonnier n'est pas si difficile à condition de s'y prendre suffisamment à l'avance : consulte les offres sur le site du Forem ou d'Actiris.

Quelques éléments importants :

- Dans une **entreprise horticole** (les vendanges, la cueillette de pommes-poires, taille des arbres, etc.) ; tu ne peux travailler plus de **65 jours** par année civile chez un ou plusieurs employeurs. Un régime spécial est prévu dans le domaine du **chicon**, pour lequel **35 jours supplémentaires** sont autorisés comme travailleur occasionnel mais pas en qualité d'intérimaire.

- Dans une **entreprise agricole** (culture de la terre), tu ne peux travailler plus de 30 jours par année civile chez un ou plusieurs employeurs.

- Les secteurs de l'**hôtellerie, de l'horeca et du tourisme** ne rentrent pas dans le travail saisonnier mais dans le travail occasionnel, qui peut s'effectuer à n'importe quel moment de l'année. Les contrats proposés sont le plus souvent de type saisonnier (3/4 des contrats).

- Les autres types de contrats sont tout aussi limités dans le temps puisqu'il s'agit de contrats intérimaires ou dans une moindre mesure d'un engagement à durée déterminée.

  Dans tous les cas, dans le cadre d'un job saisonnier, tu n'es pas soumis(e) à des cotisations de sécurité sociale (ONSS). Cela signifie concrètement que la quasi-totalité du salaire brut t'est versé et que ton employeur ne doit pas payer de supplément appelé " charges patronales ". Cela veut également dire qu'un job saisonnier est vu comme un job étudiant par l'ONEM : ton stage d'insertion risque donc d'être prolongé de la durée de ton job.

TEMOIGNAGES

Kim – chantier international en France - Javva

" J'ai fait mon premier chantier durant ce mois d'août 2006 à Clairegoutte, petit village sympathique dans la région de la Franche-comté. On était 20 jeunes d'entre 17 et 40 ans, venant de différents horizons. (Russie, Allemagne, Corée, Chine, Italie, Espagne, Mexique, ...). Tout de suite le contact s'est super bien passé avec tout le monde. On parlait le fran-glais ;) assez rigolo =) Le village nous a très bien accueillis. (...)
Durant 3 semaines, nous rénovions le cimetière du village. On a repeint les barrières, désherbé les tombes, cassé les joins du mur entourant le cimetière pour en refaire des nouveaux, enlevé les vieilles stèles ... Le tout, dans la joie et la bonne humeur ^^ Je pourrais vous en parler des heures et des heures tellement j'en garde un merveilleux souvenir. Et puis, on garde contact avec certains membres du chantier, ça nous fait des amis un peu partout dans le monde ... Bientôt, je rendrai visite à Julia, ma ptite Russe =) ".

Alexia – Tremplin Jeunes en Irlande – BIJ

Alexia est partie améliorer son anglais en réalisant un " Tremplin Langues " dans une association qui sensibilise la population au respect de l'environnement et de la biodiversité à Belfast. " Grâce à ce projet, j'ai pu assister à l'une des nombreuses manières possibles d'avoir un impact positif sur l'environnement, sujet qui m'intéresse beaucoup. Malgré mon niveau d'anglais que je pensais raisonnable, j'ai vécu quelques jours dans un isolement par la langue, ce qui m'a poussée à multiplier les contacts en dehors du projet, à être à l'affût des opportunités de rencontres et m'a appris à me surpasser. L'acquisition de l'anglais est clairement un atout pour ma recherche professionnelle ".

Aude – stage d'insertion professionnelle en Angleterre - Forem

" J'ai débarqué à Londres début janvier 2009, peu après avoir terminé mes études en journalisme et en sciences politiques. Je m'y suis immédiatement sentie " chez moi ". J'étais dès lors bien décidée à y rester un peu plus... J'ai séjourné trois semaines dans la résidence de l'école de langues " Oxford House College ", le temps d'améliorer mon niveau d'anglais, de rencontrer des étudiants venus des quatre coins du monde... et de dénicher le stage qui allait me permettre de rester quelques mois de plus.

Le tout premier entretien d'embauche de ma vie, je l'ai donc passé en anglais. Fameux challenge ! Pour y arriver : pas mal de candidatures spontanées, de la ténacité et un zeste de chance. C'était loin d'être gagné d'avance, mais ça a marché. Quelques formalités administratives à remplir et j'étais devenue la nouvelle stagiaire " researcher – journalist " d'une petite agence basée dans le sud de Londres ".

Echanger avec des jeunes québécois
FAUT QU'ÇA BOUGE!
Apprendre une autre langue
Faire un stage dans une entreprise
Faire du volontariat dans une association
13-35 ans et des projets à l'étranger ?
Le BIJ peut vous aider à les financer !
Mener un projet de groupe avec de jeunes africains
www.lebij.be
Bureau International Jeunesse
18 rue du commerce 1000 Bruxelles
bij@cfwb.be
02 219 09 06
BIJ
Erasmus+
Jeunesse en Action

Un emploi ou un stage professionnel à L'ETRANGER ?

- Un emploi ou un stage professionnel à l'étranger ?
- Vos compétences n'ont pas de frontières !
- Actiris International vous aide à répondre à vos questions.

candidates.actirisinternational@actiris.be

INTERNATIONAL
actiris.brussels

www.actirisinternational.be

EURES

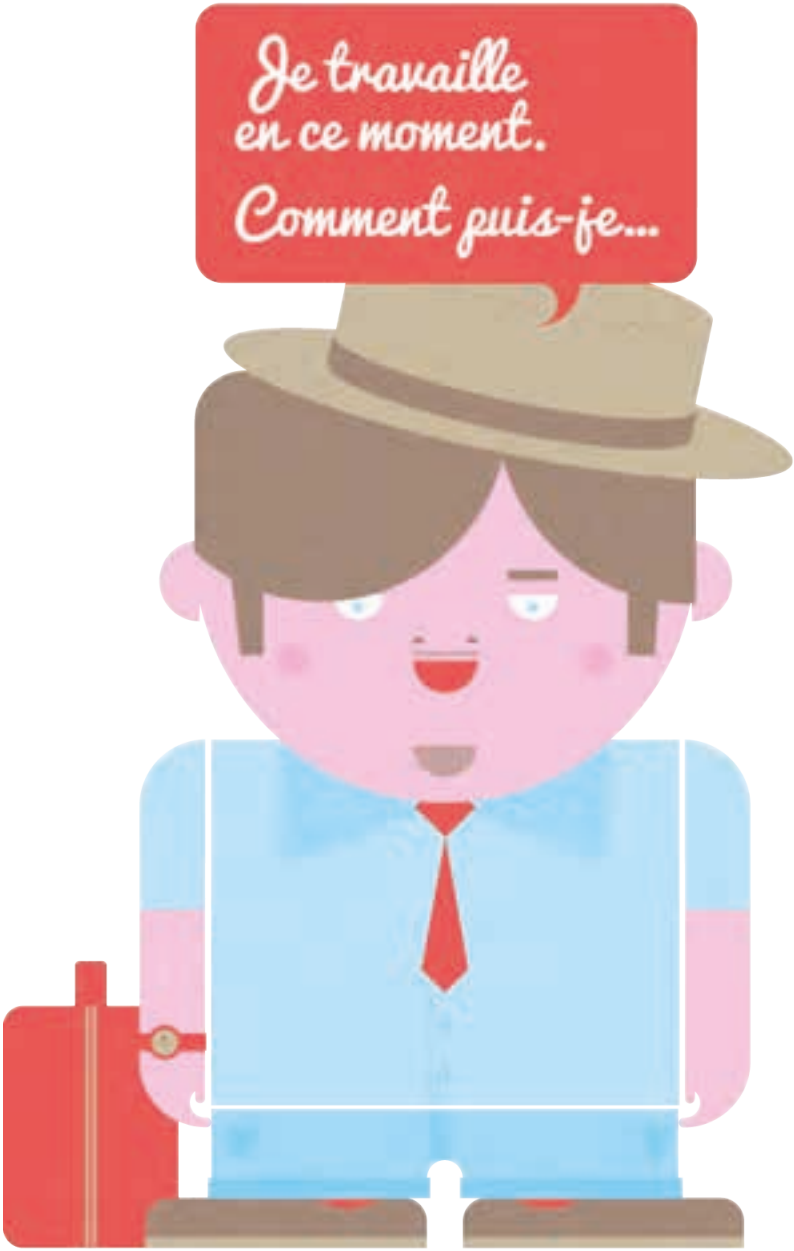
Je travaille
en ce moment.
Comment puis-je...

... partir travailler à l'étranger ?

34

C'est possible si :

Tu as un projet bien défini à l'étranger et la possibilité de le mettre en œuvre. Pour cela, pose-toi les bonnes questions : pourquoi veux-tu partir à l'étranger ? Quelles sont tes attentes et tes motivations ? Comment cela se passe-t-il au niveau de ton travail actuel ? As-tu des possibilités de pause carrière (**voir question n°35**) ou souhaites-tu mettre fin à ton contrat en cours ? Quelle est ta capacité d'adaptation face à un pays et un travail différents ? Tu n'es pas obligé(e) de partir pour toute ta vie : une première expérience internationale peut être un bon moyen de te rendre compte si cela te convient ou pas et si tu as envie de prolonger l'expérience...

TO DO LIST :

Définir ton projet

Il est d'abord important que tu aies une idée de ce que tu veux faire à l'étranger et dans quel pays. Il est aussi important de définir un projet professionnel mais aussi personnel, loin de tes repères habituels. Pour ces premières étapes de définition de projet et pour te renseigner sur les conditions de vie et de travail à l'étranger, il existe des organismes clés à contacter (voir adresses utiles).

Trouver un job

Pour t'aider à trouver un emploi dans un autre état membre de l'Espace Economique Européen, tu peux consulter gratuitement les services publics de l'emploi (voir adresses utiles) tant dans ton pays d'origine (Forem ou Actiris) que dans le pays où tu désires travailler. Tous ces services sont reliés entre eux par un réseau appelé EURES (European Employment Services – Services européens de l'emploi), créé pour encourager la mobilité des travailleurs en Europe. Note que la Suisse, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein font partie de ce réseau. Les conseillers EURES belges d'Actiris (service de l'emploi de Bruxelles) et les conseillers EURES du Forem (service de l'emploi et de la formation en Wallonie) peuvent également t'aider à réaliser un projet hors Union Européenne.

T'informer sur le pays et le statut d'expatrié

Comme expatrié(e), tes droits et obligations présentent de nombreuses particularités. Tu te retrouveras confronté(e) à toute une série de questions. N'hésite pas à contacter des organismes tels que l'Union Francophone des belges à l'Etranger (www.ufbe.be). Le ministère belge des affaires étrangères peut être, également, de bon conseil pour un projet à l'étranger (www.diplomatie.belgium.be).

Tu trouveras, en fin de publication, d'autres adresses utiles pour les expatriés belges à l'étranger.

T'informer au sujet de tes droits et devoirs en matière de sécurité sociale et de soins de santé

En fonction du pays de destination, il peut exister des conventions avec la Belgique en matière de santé.

- Pays dépendant d'une convention européenne relative aux soins de santé : les pays de l'**Union Européenne, la Suisse, le Lichtenstein, l'Islande et la Norvège** (pays couverts par la Carte européenne d'assurance maladie).
- Pays avec lequel la Belgique a signé une convention bilatérale: **Algérie, Tunisie, Turquie, Croatie, Serbie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Québec**.

Toutes les conventions n'ouvrent pas les mêmes droits. Aussi, nous te conseillons de prendre systématiquement contact avec le service " **Conventions Internationales** " de ta mutualité, en précisant le pays de destination.

Attention : pour les pays sans convention, tu n'es pas couvert(e) !

Nous te conseillons de souscrire une assurance privée ou de t'informer auprès de l'Office de Sécurité Sociale d'Outre-Mer (OSSOM, www.dosz-ossom.fgov.be). Pour plus d'infos, tu peux également visiter le site de la Sécurité Sociale belge (www.socialsecurity.be). Tu trouveras, sous la rubrique " **Quitter la Belgique** ", les informations concernant tes droits à la sécurité sociale à l'étranger.

... partir en pause carrière à l'étranger ?

35

La pause carrière est un droit légal qui te permet d'interrompre partiellement ou totalement ton activité professionnelle tout en conservant ta place dans l'entreprise. Tu souhaites te lancer dans un voyage (tour du monde, voyage humanitaire, etc.), un projet personnel (formation, etc.) alors que tu travailles ?

C'est possible si :

- Tu travailles dans le secteur privé : dans ce cas tu peux bénéficier du régime du crédit-temps.
- Tu travailles dans le secteur public : dans ce cas tu peux bénéficier du système d'interruption de carrière.

TO DO LIST :

Définir tes objectifs

Pose-toi les bonnes questions afin de partir pour de bonnes raisons ! Un projet tel que celui de la pause carrière ne doit pas être pris sur un coup de tête. Assure-toi que ce projet est né d'une volonté d'un meilleur épanouissement personnel et non pas pour fuir une situation professionnelle insatisfaisante.
Veille également à choisir la période pendant laquelle tu désires partir : si tu es en pleine évolution professionnelle, ta demande de pause carrière pourrait être perçue par tes supérieurs comme un manque d'ambition ou de volonté. Renseigne-toi bien sur les modalités de ces dispositifs : rentres-tu dans les conditions pour en bénéficier ? Combien de temps peux-tu faire ce break ? Tu peux retrouver toutes ces informations sur le site de l'ONEM : www.onem.be.

L'annoncer à ton patron

C'est une étape qui demande de la diplomatie car, parfois, ton employeur peut prendre ta demande comme un signe de démotivation. Un conseil, parles-en le plus tôt possible. Cela te permettra d'une part, de clôturer tes projets en cours et de passer tranquillement le relais à un collègue. Et d'autre part, d'organiser avec l'esprit plus léger ton grand départ pour cette nouvelle aventure !

Préparer ton retour

À ton retour, il est possible qu'un petit coup de blues fasse son apparition. C'est normal, tu dois te réadapter à ton nouvel environnement, reprendre ta place dans ta vie professionnelle et personnelle.

Pour des infos sur les conditions et la préparation de ta pause-carrière, prends contact avec le service des ressources humaines de ton entreprise ou encore avec un représentant du personnel. Il est conseillé, également, de se renseigner auprès de l'ONEM (☞ www.onem.be).
Pour d'autres infos : ☞ www.belgium.be (sections " emploi " et " gestion des carrières ").

... partir travailler à l'étranger et faire valoir cette expérience à mon retour en Belgique ?

36

C'est possible si :

Tu prends le temps nécessaire pour faire le point sur tout ce que cette expérience t'aura permis d'acquérir tant au niveau personnel que professionnel: langues, confiance en toi, flexibilité, communication, gestion, autonomie, expertise spécifique.... Autant d'atouts qui peuvent faire la différence auprès d'un futur employeur ! N'hésite pas à partir avec un petit carnet de bord qui te permettra de noter les différentes évolutions.

TO DO LIST :

À l'étranger

Avant ton retour en Belgique, il est conseillé d'obtenir, de l'employeur ou de la structure que tu quittes à l'étranger, une lettre de référence ou un certificat attestant de ton expérience internationale, ainsi que le document " U1 (E301) " qui permet d'attester tes périodes de prestations et de déterminer les périodes pouvant être prises en considération en vue de l'octroi des allocations de chômage. Ces deux document devraient, idéalement, décrire les compétences que tu auras acquises.

Un document type facilitant cette démarche est l'Europass Mobility.

Pour des infos et l'obtention de ce document, consulte le site suivant :

☞ www.moneuropass.be.

Si tu es parti dans le cadre du programme Erasmus+ pour faire un SVE, participer à une formation ou à un échange de jeunes, tu recevras un Youthpass, certificat qui valorisera ton expérience internationale et te permettra de t'auto évaluer sur les compétences acquises.

Plus d'info sur le site du BIJ : ☞ www.lebij.be.

Sur ton Curriculum Vitae

Valorise dans ton CV cette expérience internationale et n'hésite pas à détailler ces nouvelles compétences ! Indique éventuellement les coordonnées de tes anciens contacts à l'étranger en référence sur ton C.V. N'oublie pas de prévenir tes contacts qu'ils seront, peut-être, contactés à ce sujet par ton futur employeur.

37 ... partir découvrir le Canada, la Nouvelle Zélande, l'Australie ou Taiwan ?

Pour un long séjour vers l'une de ces quatre destinations, tu as besoin d'un " **Visa Vacances Travail** ".

Le but premier de ce visa est de voyager ; l'aspect " travail " reste accessoire ! Ce visa te permet de découvrir un pays tout en travaillant légalement avec un nombre d'heures et d'employeurs limités afin de financer ton voyage. Tu désires obtenir ce " Visa Vacances Travail " ?

C'est possible si :

- Tu n'as jamais eu ce " Visa Vacances Travail ". Quelle que soit la destination où tu souhaites te rendre, ce visa est valable une seule fois dans ta vie et dans chaque pays. Ce visa est valable un an et peut être renouvelé sous certaines conditions (sauf pour le Canada).
- Tu as entre 18 et 30 ans. Tu ne peux pas faire la demande avant tes 18 ans.
- Tu as des ressources suffisantes pour subvenir à tes besoins les 3 premiers mois de ton voyage. À moins que tu ne bénéficies de l'aide et de l'encadrement d'un organisme (voir adresses utiles), tu devras trouver un travail, un logement, réserver ton billet d'avion, etc. par toi-même.
- Tu es de nationalité belge et tu as un passeport valide.
- Tu n'as pas d'enfant à charge.
- Tu ne te trouves pas dans le pays où tu souhaites aller lors de l'introduction de la demande.
- Tu es en possession d'un billet de retour, d'un certificat de bonne santé et d'un justificatif d'assurance.
- Tu joins à ton dossier une lettre de motivation et un CV.
- Tu respectes les autres conditions qui peuvent s'ajouter en fonction du pays souhaité.

Pour te lancer dans l'aventure, il te suffit de contacter : l'ambassade d'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande ou de Taiwan(voir adresses utiles).
Tu trouveras également des infos sur :
www.working-holiday-visas.com/belge

... partir pour effectuer un stage professionnel ou échanger mes expériences à l'étranger ?

38

Tu travailles déjà mais tu aimerais te spécialiser dans un domaine en particulier, rencontrer des personnes ressources dans un autre pays, participer à un colloque ou une formation, échanger méthodes et bonnes pratiques ou créer des réseaux ?

C'est possible si :

Tu proposes ton projet à un organisme qui pourra t'aider à le financer et à entreprendre les différentes démarches administratives nécessaires.

Plusieurs possibilités :

Les programmes du Bureau International Jeunesse (BIJ)

Le BIJ accorde des bourses aux jeunes travailleurs qui souhaitent chercher des nouveaux savoirs ou améliorer leur parcours professionnel à l'étranger à travers ses programmes Québec, Tremplin +, Eurodyssée, Entrechok (jeunes porteurs d'un projet entrepreneurial) et Artichok (jeunes artistes). De nombreuses formations sont proposées toutes l'année aux travailleurs de jeunesse.

Les programmes proposés par les services régionaux de l'emploi.

Le Forem (www.leforem.be) propose différentes formules de stages linguistiques et professionnels à l'étranger, notamment des stages dans des pays " émergents " (" stages BRIC " : Brésil, Inde, Chine, Russie) ou également en Flandre, en communauté germanophone et dans certains pays anglophones (Malte, Irlande).

Actiris (www.actiris.be) propose également différentes sortes de stages professionnels : stages européens Actiris (dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse), stages Erasmus +, stages Eurodyssée,...
Actiris propose une information complète et un accompagnement personnalisé sur les stages professionnels et la recherche d'emploi à l'étranger via son service Actiris International. Contacts: www.actirisinternational.be
+32 2 800 4242 candidates.actirisinternational@actiris.be

Bruxelles Formation (www.bruxellesformation.be) propose une rubrique " partir " sur son site internet, des séances d'information personnalisées grâce à un service Bruxelles Formation Carrefour ainsi qu'une bourse BEE (Bruxellois en Europe) pour un stage professionnel de 3 mois.

Wallonie-Bruxelles-International (WBI) accorde des bourses aux jeunes diplômés qui veulent réaliser un stage dans une institution internationale, se spécialiser, effectuer des recherches... Des bourses pour les jeunes créateurs d'entreprise ou des postes d'enseignement sont également disponibles. L'ensemble des possibilités est détaillé dans le guide " étudier ou enseigner à l'étranger " téléchargeable sur (www.wbi.be),
AEF-Europe, l'Agence Francophone pour l'Éducation et la Formation tout au long de la vie propose des bourses de mobilité dans le cadre du volet formation/éducation du programme Erasmus+. (AEF-Europe - www.apefe.be). Ces stages sont gérés par des organismes intermédiaires tels les institutions de formation professionnelle, ainsi que le Forem et Actiris.

... partir pour me lancer dans la coopération au développement ?

39

C'est possible si :

Tu possèdes un bagage solide au départ. Les demandes des ONG sont nombreuses mais sache qu'aujourd'hui, travailler dans le secteur de la coopération au développement exige non seulement un engagement et des convictions solides mais aussi une formation professionnelle et une expérience de travail au préalable.

TO DO LIST :

Si possible, acquérir de l'expérience durant ton cursus académique
Une formation d'ingénieur, d'économiste, de médecin, d'infirmier, nutritionniste, juriste, et des études en sciences politiques, de l'éducation, social, du travail sont souvent fortement demandées. Il existe également des masters complémentaires en coopération au développement qui sont aussi proposés par les universités.

Acquérir de l'expérience sur le terrain
En réalisant des stages durant ton cursus académique et/ou en participant à des chantiers internationaux ou encore à des stages d'immersion comme ceux proposés par plusieurs ONG de développement (voir www.acodev.be).
Dynamo International (www.dynamoweb.be) propose des stages ou du volontariat chez ses partenaires membres du Réseau International des Travailleurs Sociaux de Rue (www.travail-de-rue.net). Pour ces contacts, n'hésite pas à consulter les adresses utiles à la fin de cette brochure.

Mettre tous les atouts de ton côté

Pour être engagé(e) comme coopérant(e), il faut mettre tous les atouts de ton côté, notamment par une bonne préparation et l'amélioration de ton bagage avant de poser ta candidature.

Connaitre plusieurs langues est évidemment un atout majeur pour te lancer dans la coopération au développement. Les principales langues sont l'anglais, l'espagnol, le français, le portugais et parfois des langues locales.

Une démarche de formation aux diverses problématiques Nord/Sud est conseillée voire obligatoire. Des programmes d'informations / formations sont organisés par la **CTB** (Coopération Technique Belge), **Acodev** ou encore le **Centre de formation pour le développement et la solidarité internationale** (ITECO), voir adresses utiles.

Poser sa candidature.

Vu la durée des séjours comme coopérant(e), ta préparation avant le grand saut se doit d'être sérieuse. Il vaut mieux te renseigner un maximum sur les différentes possibilités de t'engager et sur l'ONG pour laquelle tu souhaites coopérer avant de proposer tes services.

Il existe une publication " **Travailler dans la coopération au développement** " téléchargeable sur **www.dg-d.be** qui décrit en détail les diverses manières de s'engager dans la coopération au développement soit dans des pays en voie de développement soit en Belgique dans le domaine de la sensibilisation à la problématique de la coopération.

Enfin, tu trouveras dans la rubrique " adresses utiles ", quelques contacts où poser ta candidature telle que l'**APEFE**, Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger.

...partir à l'étranger sans avoir suffisamment de jours de congés payés ?

40

Les congés payés sont calculés en fonction du travail effectué l'année précédente.
Si tu n'as pas beaucoup travaillé (ou pas du tout) l'année passée parce que tu terminais tes études ou pour d'autres raisons, pas de panique ! Peut-être auras-tu droit à des congés payés grâce aux " **vacances jeunes** " ou aux " **vacances européennes** " ?

Deux possibilités :

Les vacances jeunes

Tu peux en bénéficier à certaines conditions :

- Tu n'as pas atteint l'âge de 25 ans au 31 décembre de l'année calendrier qui précède celle au cours de laquelle tu veux prendre des vacances.
- L'année précédente, tu as terminé tes études (et ton travail de fin d'études), ton apprentissage (classes moyennes ou industriel) ou ta formation (reconnue dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel ou par le VDAB, Actiris, le Forem ou l'ADG dans le cadre du parcours d'insertion).
- L'année précédente, tu as travaillé comme salarié(e) pendant minimum un mois, quel que soit le nombre de contrats (à temps plein ou à temps partiel).
- L'année précédente, tu ne satisfaisais pas aux conditions pour bénéficier des vacances-jeunes.
- Cette année, tu travailles comme salarié(e) à temps plein ou à temps partiel.

TO DO LIST :

T'informer sur ton droit aux " Vacances Jeunes "

Les jours " Vacances Jeunes " sont des jours de vacances rémunérés par l'ONEM, en complément des jours de vacances ordinaires qui te sont dus grâce au travail que tu as effectué l'année précédente. Au total, tu peux avoir 4 semaines de congés payés. Si tu as travaillé toute l'année précédente, tu as droit à 4 semaines de congés payés ordinaires et aucun jour de vacances-jeunes. Si tu as travaillé 6 mois, tu n'as droit qu'à 2 semaines de congés payés ordinaires, auxquelles peuvent s'ajouter 2 semaines de vacances-jeunes. Si tu as travaillé 3 mois, tu as droit à 1 semaine de congés payés ordinaires, à laquelle peuvent s'ajouter 3 semaines de vacances-jeunes.

Tu dois d'abord prendre tes jours de congés payés ordinaires, pendant ton occupation en tant que salarié(e), dans le prolongement de cette occupation ou au cours d'une période de chômage complet indemnisé.

Pour tes jours " Vacances Jeunes ", tu reçois une allocation octroyée par l'ONEM. Elle s'élève à 65% de ta rémunération brute, plafonnée à 2.121,75 euros par mois (montant indexé au 1er avril 2013) pour le premier mois au cours duquel tu prends tes " Vacances Jeunes ". Tu ne peux percevoir de revenu professionnel ou de remplacement en plus de cette allocation vacances-jeunes.

Effectuer les démarches nécessaires

À la fin du premier mois au cours duquel tu prends un jour de " Vacances Jeunes ", tu dois introduire deux formulaires (fournis par l'ONEM) auprès de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage ou auprès de ton syndicat :

- le formulaire C103 " Vacances Jeunes " Travailleur à compléter toi-même ;
- le formulaire C103 " Vacances Jeunes " Employeur à compléter par ton employeur en double exemplaire.

Ces deux formulaires peuvent être introduits au plus tard jusqu'en février de l'année qui suit l'année de vacances. Le paiement est effectué au plus tôt à partir du mois de mai de l'année de vacances.

Les vacances européennes

Contrairement aux vacances jeunes, tu peux bénéficier des vacances européennes à n'importe quel âge. Tu dois, néanmoins, respecter d'autres conditions :

- Tu commences ou tu reprends une activité professionnelle.
- Tu as épuisé tes jours de vacances ordinaires avant de demander des jours de congés supplémentaires
- Tu as travaillé minimum 3 mois au cours d'une même année civile.

TO DO LIST :

T'informer sur ton droit aux " Vacances Européennes "

Les vacances européennes sont payées par l'employeur (pour les employés) ou par la caisse de vacances annuelles (pour les ouvriers).

La règle est la suivante : 3 mois de travail à temps plein donnent droit à 5 jours de vacances européennes. Si tu as travaillé 6 mois au cours d'une année civile, tu auras donc droit à 10 jours de vacances européennes durant cette année. Pendant ces jours de vacances, tu es rémunéré, mais attention ! Il s'agit en réalité d'une avance sur le double pécule de vacances auquel tu as droit l'année d'après. En clair, ce que tu reçois une année, tu ne le recevras pas l'année suivante.

Si tu es dans les conditions pour bénéficier des " Vacances Jeunes ", il est plus intéressant d'opter pour ces dernières. En effet, avec celles-ci, tu conserves ton droit au double pécule de vacances l'année suivante !

Effectuer les démarches nécessaires

Si tu es **employé(e)**, tu dois effectuer ta demande de vacances européennes directement auprès de ton employeur.

Si tu es **ouvrier(e)**, tu dois effectuer ta demande auprès de ta caisse de vacances.

TEMOIGNAGES

Silvia – stage professionnel en Angleterre - Forem

" En 2008, après un parcours professionnel dans le secteur social Bruxellois de plusieurs années, il était temps pour moi d'agrandir mon champ professionnel.
Un de mes rêves est de travailler dans une organisation internationale dans le domaine de l'enfance...
C'est la principale raison pour laquelle je suis partie à l'étranger effectuer ce stage de langue.
D'Actiris au Forem, les informations furent fluides. J'ai su rencontrer les seconds grâce aux premiers. J'ai découvert cette opportunité de partir 3 mois à l'étranger effectuer un stage linguistique dans un secteur professionnel choisi.
Optant pour un pays anglophone, j'ai décidé de mettre à profit ces trois mois pour travailler dans un secteur qui m'a toujours intriguée mais que je n'aurais jamais pu approcher sans ce programme existant au Forem... J'ai travaillé dans une banque internationale à Londres.
Cette expérience fut très enrichissante, aussi bien au niveau professionnel que culturel. Quant à mon anglais, bien qu'il doive encore s'améliorer, il est en bonne voie afin de pouvoir enfin dire être bilingue ".

Titziana – 23 ans – Volontariat pour REDENAC membre du Réseau International des travailleurs sociaux de rue au Pérou - Dynamo International

" Je dois avouer qu'au début, j'étais un peu perdue au milieu de la culture, de la langue et surtout d'un pays que je ne connaissais que très peu. Mais passé ce cap, on se laisse facilement aller au contact des gens, on découvre une nouvelle façon de vivre, de manger, de se déplacer et chaque jour est enrichi par quelque chose de nouveau, par de nouvelles rencontres...

Concernant mon travail ici, nous nous concentrons sur une maison pour enfants abandonnés (et parfois de la rue), Juan Pablo Primero. Nous espérons, en travaillant sur la qualité de vie mais aussi sur les croyances et les représentations de ces enfants, leur faire entrevoir leur potentiel et éviter d'agrandir le nombre déjà très élevé d'enfants des rues au Pérou.

Venir au Pérou aura été ma plus belle expérience jusqu'ici. Je pense repartir de ce pays changée et grandie, avec le potentiel et l'espoir de m'améliorer en tant que personne. Je repartirai aussi avec la satisfaction et l'espoir que les changements que nous tentons d'apporter seront relayés par d'autres après moi et qu'au final, ce qui a commencé comme un stage deviendra un projet fructueux capable d'aider d'autres maisons telles que Juan Pablo Primero. Parfois, avec peu de moyens, on peut faire énormément de chose ;, le tout est de pouvoir y croire et de se donner les moyens d'y arriver ".

Adresses Utiles

INFORMATIONS GENERALES

Informations sur les études, les formations ou le travail à l'étranger

INFOR JEUNES

Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles A.S.B.L.
Rue Godefroid 20 – 5000 Namur
081/98 08 16
081/98 08 27
federation@inforjeunes.be
www.infor-jeunes.be

BRABANT WALLON

IJ Brabant wallon
Avenue Albert et Elisabeth 13
1400 Nivelles
067/21 87 31
info@ijbw.be
www.ijbw.be

IJ Waterloo
Rue E. Dury 16 – 1410 Waterloo
02/354 33 92
02/354 39 34
waterloo@inforjeunes.be
www.inforjeuneswaterloo.org

HAINAUT

IJ Ath
Rue Saint Martin 4 – 7800 Ath
068/26 99 70
068/26 99 78
ath@inforjeunes.be
www.inforjeunesath.be

IJ Mons
Rue des Tuileries 7 – 7000 Mons
065/31 30 10
065/35 62 26
mons@inforjeunes.be
www.inforjeunesmons.be

IJ Tournai
Rue Saint-Martin 4 - 6 – 7500 Tournai
069/22 92 22
069/84 14 14
tournai@inforjeunes.be
www.inforjeunestournai.be

LIEGE

IJ Hannut
Route de Tirlemont 51 – 4280 Hannut
019/63 05 30
coolzone@hannut.be
coolzone.hannut.be

IJ Verviers
Rue des Raines 63 – 4800 Verviers
087/66 07 55
verviers@inforjeunes.be
www.inforjeunes-verviers.be

IJ Huy
Quai Dautrebande 7 – 4500 Huy
085/21 57 71
huy@inforjeunes.be
inforjeuneshuy.wordpress.com

Infotreff – Eupen
Rue Gospert 24– 4700 Eupen
087/74 41 19
087/56 09 28
infotreff@jugendinfo.be
www.jugendinfo.be

IJ Malmedy
Place du Châtelet 7A – 4960 Malmedy
080/33 93 20
080/33 93 20
malmedy@inforjeunes.be
www.inforjeunesmalmedy.be

JIZ – Saint Vith
Vennbahnstraße 4/5
4780 Saint Vith
080/22 15 67
080/22 15 66
jiz@jugendinfo.be
www.jugendinfo.be

LUXEMBOURG

IJ Luxembourg
Place Didier 31 (1er étage)
6700 Arlon
063/23 68 98
063/23 67 99
arlon@inforjeunes.be
www.inforjeunesluxembourg.be

IJ Marche
Galerie des Carmes,
Rue du Commerce 2 bte 5
6900 Marche
084/32 19 85
marche@inforjeunes.be
www.bougerjeunes.be

NAMUR

IJ Couvin
Faubourg Saint-Germain 23
5660 Couvin
060/34 67 55
couvin@inforjeunes.be
www.inforjeunescouvin.be

IJ Namur
Rue du Beffroi 4 – 5000 Namur
081/22 38 12
081/22 41 22
namur@inforjeunes.be
www.inforjeunesnamur.be

BIJ

Bureau international Jeunesse
Informations et accompagnement pour la réalisation de projets à l'étranger
Rue du commerce 18 - 1000 Bruxelles
+32 2 219 09 06
0800/25 180
02/218 81 08
bij@cfwb.be
www.lebij.be

Conseil de la Jeunesse

Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Rue Louvrex, 46 - 4000 Liège
02/413 29 30
04/232 40 22
02/413 29 31
conseil.jeunesse@cfwb.be
www.cjef.be

Eurodesk

Réseau européen, informations sur les questions de mobilité internationale
www.eurodesk.org/edesk

Euroguidance

Réseau de la mobilité et de l'orientation en Europe représenté par Bruxelles formation en Fédération Wallonie Bruxelles
www.bruxellesformation.be

Europe Direct

Réseau d'informations générales sur l'Union européenne et ses Etats membres
www.europe-direct.be/fr

Expat.org

Portail d'Information pour la mobilité internationale, la mutation et l'expatriation
www.expat.org

Infeuropa

Site web officiel de l'Union européenne
www.europa.eu

Ploteus

Portail d'informations sur les études en Europe
ec.europa.eu/ploteus

Portail européen sur la mobilité de l'emploi (Eures)

Base de données pour la recherche d'offres d'emploi, gérée par les services de l'emploi européens (EURES) qui dressent la liste des vacances de postes dans toute l'Europe.

Ce site renseigne sur la recherche d'un emploi à l'étranger, sur les tendances du marché du travail en Europe et sur les conditions de vie et de travail dans les pays européens
ec.europa.eu/eures

Service d'Information pour les Etudes et Professions (SIEP)

Service d'information et base de données " Tout sur les langues "
Siège social : Rue Saint-Gilles 26
4000 Liège
04/220 24 00
04/220 24 09
siep.dir@siep.be
www.siep.be
langues.siep.be

Services régionaux de l'Emploi et de la Formation

ACTIRIS

Administration centrale
Boulevard Anspach 65
1000 Bruxelles
02/505 14 11
02/511 30 52
info@actiris.be
www.actiris.be

Actiris International

02/800 42 42
www.actirisinternational.be

Bruxelles Formation

Bd Bischoffscheim 22-25
1000 Bruxelles
0800/555 66
02/371 73 00
entreprises@bruxellesformation.be
www.bruxellesformation.be
www.dorifor.be

FOREM

(Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi)
Siège central
Boulevard Tirou 104 – 6000 Charleroi
0800 93 947
071/20 61 11
071/20 63 06
www.leforem.be

Conseillers en mobilité internationale

Dominique Lejeune
071/20 61 74
dominique.lejeune@forem.be
Wilfrid Laschet
04/229 11 83
wilfrid.laschet@forem.be
Colette Maertens
069/88 29 73
colette.maertens@forem.be
Anne-Sophie Delvaux
071/20 63 53
annesophie.delvaux@forem.be

Stages BRIC

Mourad RAMDANI
071/27 71 73
mourad.ramdani@forem.be

Stages Europe

Gina BET
071/27 71 74
gina.bet@forem.be

Immersions linguistiques

Vanessa KINT
071/27 71 78
vanessa.kint@forem.be

Séjours linguistiques pour élèves

Lies LEMAITRE
071/27 71 77
lies.lemaitre@forem.be

Office de l'emploi de la Communauté germanophone (ADG)

www.adg.be

Eupen

Hütte 79 – 4700 Eupen
087/63 89 00
087/55 70 85

La Calamine

Thimstrasse 27-29
4720 La Calamine
087/85 03 60
087/85 37 66

Bullange

Hauptstrasse 12 – 4760 Bullingen
080/64 00 24
080/64 00 40

Saint-Vith

Vennbahnstrasse 4/2
4780 Saint Vith
080/28 00 60
080/22 90 83

Office National de l'Emploi (ONEM)

Administration centrale
Boulevard de l'Empereur 7
1000 Bruxelles
02/515 41 11
02/514 11 06
www.onem.be

Informations sur les destinations

Décalages horaires

- www.24timezones.com
- www.fuseau-horaire.com
- www.horlogeparlante.com

Forums de voyageurs

- www.e-voyageur.com
- www.petitfute.com
- www.routard.com
- www.voyageforum.com

Infos aux voyageurs, par pays

- www.diplomatie.belgium.be

Prévisions météorologiques

- www.weather.com
- www.weatheronline.co.uk
- www.tameteo.com
- monde.lachainemeteo.com
- www.tv5.org

Risques de catastrophes naturelles

- www.meteoalarm.eu
- www.wmo.int (organisation météorologique mondiale)
- www.nhc.noaa.gov (pour les Etats-Unis et les Caraïbes)
- www.emsc-csem.org (Centre sismologique euro-méditerranéen)
- 0900/27349
- rmi_info@oma.be
- www.meteo.be (Institut Royal Météorologique de Belgique)

Voyager avec un handicap

Associations, organisations

Alteo ASBL
Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées
Chaussée de Haecht 579
1031 Bruxelles
02/246 42 26
www.alteoasbl.be

AWIPH
Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
www.awiph.be

Compagnons Bâtisseurs ASBL
Séjours à l'étranger ou en Belgique pour jeunes en situation de handicap mental
vlh@compagnonsbatisseurs.be

CREE
Séjour avec personnes sourdes et malentendantes
Avenue du Prince Héritier 214-216
1200 Bruxelles
02/762 57 30
02/762 47 06
contact@creeasbl.be
www.creeasbl.be

Décalage asbl
Séjours avec personnes valides et moins valides
www.decalage.be

Gratte ASBL
Séjour avec jeunes handicapés mentaux
Rue Philippe le Bon 6 – 1000 Bruxelles
02/535 70 80
info@gratte.org
www.gratte.org

Infos, guides
www.asph.be
boutique.petitfute.com
www.pasdebraspasdechocolat.be
www.voyage-handicap.fr
wal.autonomia.org
etc.

ASPECTS PRATIQUES

Transport

En avion

@ air@airstop.be
www.airstop.be
(comparateurs de prix sur internet)
www.expedia.be
www.skyscanner.net
www.opodo.be
www.flylowcostairlines.org
(recherche de compagnies Low-cost par pays, last minutes, etc.)

En bus

www.eurolines.be
www.busstation.net
www.abm.fr/transports-terrestres/voyager-en-bus/les-differents-bus.html
(Pour trouver un bus sur l'un des cinq continents et d'autres infos utiles.)

En train

SNCB - Société nationale des chemins de fer belge
Rue de France 85 - 1060 Bruxelles
02/528 28 28
www.b-rail.be

En voiture

www.taxistop.be
www.easycovoiturage.com
www.eurostop.be
www.ecotrajet.com
www.wimoov.org

Logement

Auberges de Jeunesse

International Youth Hostels Federation (IYHF)

www.hihostels.com

Les Auberges de Jeunesse

Rue de la Sablonnière 28
1000 Bruxelles
02/219 56 76
02/219 14 51
@ info@laj.be
www.laj.be
www.lesaubergesdejeunesse.be

Gîtes

Centre belge du tourisme des jeunes

Rue Van Orley 4 - 1000 Bruxelles
02/209 03 00
02/223 03 89
@ info@gitesdetape.be
www.gitesdetape.be

Fédération européenne Eurogites

www.eurogites.com

Gîtes d'étape

www.gite-etape.com

JEKA asbl - Vacances en groupe et location de gites

Square Ambiorix 32/28
1000 Bruxelles
02/230 84 55
02/230 42 42
info@jeka.be
www.jeka.be

Camping

www.touring.be
www.e-campings.com
www.campingo.com
www.francecamping.com

Echanges de logement

www.taxistop.be
www.echangeimmo.com
www.echangedemaison.com
www.hospitalityclub.org
www.swichome.org
www.trocmaison.com
www.lovehomeswap.fr

Logement chez l'habitant

www.bedandbreakfasteurope.com
www.couchsurfing.org

Argent

Card Stop

070/344 344
à partir de l'étranger: +32 70 344 344

Transfert d'argent

www.moneygram.com
www.westernunion.be

Cartes de réduction

Carte de camping international

Touring Club de Belgique
Rue de la Loi 44 - 1040 Bruxelles
02/233 22 02
www.touring.be
www.campingcardinternational.com

Carte jeunes européenne

www.cartejeunes.be
www.cjp.be
www.eyca.org

Carte des auberges de jeunesse

Rue de la Sablonnière, 28
1000 Bruxelles
02/219 56 76
www.laj.be

Carte famille nombreuse

La Ligue des Familles
Av. E. de Beco 109 - 1050 Bruxelles
02/507 72 11
www.laligue.be

Carte ISIC
Rue des Pierres 35 - 1000 Bruxelles
070/233 313
marketing@connections.be
www.isic.be
www.connections.be

La carte IYTC et IYTC
A commander sur le site :
www.isic.be

Santé

Numéro d'urgence
112 (en Europe)

Vaccins
www.passeportsante.be
www.vacciweb.be

Centre médical du ministère des affaires étrangères
Rue des Petits-Carmes 27
1040 Bruxelles
02/501 35 24
02/501 35 25

Chirec-site de Braine-l'Alleud Waterloo
Rue Wayez 35 - 1420 Braine-l'Alleud
02/434 91 11

CHU Brugmann clinique du voyage
Place Van Gehuchten 4
1020 Bruxelles
02/477 30 35 (sur rendez-vous)

CHU Charleroi Polyclinique maladies infectieuses
Boulevard Zoé Drion - 6000 Charleroi
071/92 23 06
071/92 23 07 (sur rendez-vous)

CHU Erasme Travel Clinic
Route de Lennik 808 - 1070 Bruxelles
02/555 47 08 (sur rendez-vous)

CHU Liège Médecine des voyageurs
Domaine Universitaire B35
Sart-Tilman 4000 Liège
04/366 80 96 (sur rendez-vous)

CHU Liège Polyclinique Brull Médecine des voyageurs
Quai Godefroid Kurth 45 - 4000 Liège
04/242 52 52 (sur rendez-vous)

CHR Namur médecine du voyage
Av. Albert 1er 185 - 5000 Namur
081/72 69 05

CHU Saint-Pierre Travel Clinic
Site César De Paepe
Rue des Alexiens 13 - 1000 Bruxelles
02/535 33 43 (sur rendez-vous)

Clinique du sud Luxembourg
Rue des déportés 137 - 6700 Arlon
063/23 17 00

Cliniques universitaires Saint-Luc
Centre de vaccinations
Av. Hippocrate 10 - 1200 Bruxelles
02/764 21 22 (sur rendez-vous)

Institut de médecine tropicale
Nationalestraat 155 – 2000 Anvers
03/247 66 66
03/216 14 31
www.itg.be

Chirec - Maladies infectieuses site du Parc Léopold
Rue Froissart 38 - 1040 Bruxelles
02/287 50 66
(sur rendez-vous)

Province de Liège - Service de Médecine du voyage
Quai du Barbou 4 - 4000 Liège
04/344 79 54 (sur rendez-vous)

Universitair Ziekenhuis Brussel (UZ Brussel)
Centrumvoorreis-envaccinatieadvies
Av. du Laerbeek 101 - 1090 Bruxelles
Pour adultes :
02/477 60 01 (sur rendez-vous)
Pour enfants
02/477 60 61 (sur rendez-vous)

Assurances

www.touring.be
www.europeenne.be
www.europassistance.be
www.assurancevoyage.be

Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (caami)
Administration centrale
Rue du Trône 30 – 1000 Bruxelles
02/229 35 00
02/229 35 58
info@caami-hziv.fgov.be
www.caami-hziv.fgov.be

Institut national d'assurance maladie-invalidité (inami)
Administration centrale
Avenue de Tervuren 211
1150 Bruxelles
02/739 71 11
02/739 72 91
www.inami.fgov.be

Mutualités

Alliance nationale des mutualités chrétiennes
Chaussée de Haecht 579
1031 Bruxelles
02/246 41 11
02/246 48 21
alliance@mc.be
www.mc.be

Caisse des soins de santé de la SNCB
Rue de France 85 – 1060 Bruxelles
02/526 35 57
02/525 35 61
900.css-kgv@B-Holding.be

Union nationale des mutualités libérales de Belgique
Rue de Livourne 25 – 1000 Bruxelles
02/542 86 00
02/542 86 99
info@mut400.be
www.mutualiteliberale.be

Union nationale des mutualités libres
Rue St Hubert 19 – 1150 Bruxelles
02/778 92 11
02/778 94 00
info@mloz.be
www.mloz.be

Union nationale des mutualités neutres
Chaussée de Charleroi 145
1060 Bruxelles
02/538 83 00
02/538 50 18
info@unmn.be
www.mutualites-neutres.be

Union nationale des Mutualités socialistes – Solidaris
Rue Saint Jean 32 38 – 1000 Bruxelles
02/515 02 11
02/515 02 07
info@mutsoc.be
www.mutsoc.be

Communication

Téléphonie

Annuaires téléphoniques internationaux sur internet
www.levoyageur.net/annuaire.php
www.wayp.com

Pour connaître l'indicatif du pays
www.countrycode.org
www.levoyageur.net
www.the-acr.com

Pour téléphoner gratuitement grâce à internet
www.skype.com

Internet

Réseaux wi-fi gratuits disponibles
www.cybercafes.com

Poste

Information sur les services ou codes postaux internationaux
Freesearching
(site internet indépendant avec programme de recherche)
www.freesearching.com
Graham Rhind Postcode Pages
(site internet indépendant avec programme de recherche)
www.grcdi.nl
Universal Postal Union
www.upu.int

ASPECTS ADMINISTRATIFS

Ambassade d'Australie
www.immi.gov.au

Ambassade du Canada
www.canadainternational.gc.ca/belgium-belgique

Ambassade de Nouvelle-Zélande
www.immigration.govt.nz

Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)
www.ksz-bcss.fgov.be

Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI)
www.caami-hziv.fgov.be

Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage (CAPAC)
www.capac.fgov.be

Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des Marins (CSPM)
www.cspm.fgov.be

Conseil du contentieux des étrangers
www.cce-rvv.be

CPAS – Centre Public d'Action Sociale
www.uvcw.be/cpas

Fonds des Accidents du Travail (FAT)
www.faofat.fgov.be

Fonds des Maladies Professionnelles (FMP)
www.fmp-fbz.fgov.be

Informations et services officiels belges
www.belgium.be

Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (INAMI)
www.inami.fgov.be

Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)
www.rsvz-inasti.fgov.be

Office de Contrôle des Mutualités et des unions nationales de mutualités (OCM)
www.ocm-cdz.be

FAMIFED Agence fédérale pour les allocations familiales
0800 94 434
www.rkw.be

Office National de l'Emploi (ONEM)
www.onem.be

Office National de Sécurité Sociale (ONSS)
www.onssrszlss.fgov.be

Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSS-APL)
www.onssapl.fgov.be

Office National des Vacances Annuelles (ONVA)
www.onva-rjv.fgov.be

Office de Sécurité Sociale d'Outre-Mer (OSSOM)
www.ossom.be

Portail de la sécurité sociale
www.socialsecurity.be

Programme vacances-travail
www.emploi.belgique.be

SPF Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement
www.dg-d.be

SPF Emploi, travail et concertation sociale
www.emploi.belgique.be

SPF Finances
www.minfin.fgov.be

SPF Mobilité et transports
www.mobilit.belgium.be

SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement
www.health.fgov.be

SPF Sécurité sociale et institutions publiques de sécurité sociale
www.socialsecurity.fgov.be

Organismes de paiement

Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage (CAPAC)
Rue de Brabant 62 – 1210 Bruxelles
02/209 13 13
02/209 13 97
info@capac.fgov.be
www.capac.fgov.be

Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB)
Boulevard Poincarré 72-74
1070 Bruxelles
02/558 51 50
02/558 51 51
cgslb@cgslb.be
www.cgslb.be

Centrale des Syndicats Chrétiens (CSC)

Administration centrale
Chaussée de Haecht 579
1031 Bruxelles
02/246 31 11
02/246 30 10
www.csc-en-ligne.be

Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB)

Centrale Générale
Rue Haute 26-28 – 1000 Bruxelles
02/549 05 49
www.accg.be
www.fgtb.be

S'INVESTIR DANS UN PROJET A L'ETRANGER

Action Père Damien

Lutte à long terme contre la lèpre et la tuberculose
Chantiers de quatre semaines en juin juillet et août.
Secrétariat National
Boulevard Léopold II, 263
1081 Bruxelles
02/422 59 11
02/422 59 00
info@actiondamien.be
www.actiondamien.be

Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF Europe)

Chaussée de Charleroi, 111
1060 Bruxelles
02/542 62 78
02/542 62 93
aef@aef-europe.be
www.aef-europe.be
Action clé 1 : mobilité des individus à des fins d'apprentissage
aef@aef-europe.be
Action clé 2 : partenariats stratégiques
partenariat@aef-europe.be

Apefe Asbl

Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
Place Sainctelette 2 - 1080 Bruxelles
02/421 83 84
02/421 83 86
apefe@cgri.cfwb.be
www.apefe.org

Archeolo J

Initiation aux techniques de prospection et de fouilles archéologiques
Boîte postale 76 - 1030 Gembloux
081/61 10 73
archeolo-j@skynet.be
www.archeolo-j.be

Asmae

Chantiers, projets sud, accompagnement des jeunes en termes de citoyenneté, de coopération et d'éducation aux développements
Place des Carabiniers 5
1030 Bruxelles
02/742 03 01
www.asmae.org

Association des compagnons bâtisseurs Asbl

Volontariats, projets sud, chantiers de court et long terme dans différents pays et dans différents domaines.
Place du Roi Albert 9
6900 Marche-en-Famenne
084/31 44 13
084/31 65 20
international@compagnonsbatisseurs.be
www.compagnonsbatisseurs.be

Association pour le volontariat

Organisation pluraliste de coordination et de promotion du Volontariat
Rue Royale 11 - 1000 Bruxelles
02/219 53 70
02/219 32 48
www.volontariat.be

ATD Quart Monde Belgique
Av. Victor Jacobs 12 - 1040 Bruxelles
02/650 08 70
www.atd-quartmonde.be

Berlitz school SA
Séjours linguistiques (>18 ans)
Avenue Louise 306-310 - 1050 Ixelles
02/649 61 75
info@berlitz.be
www.berlitz.be

British council (The)
Informations sur les programmes et les écoles pour apprendre l'anglais en Grande-Bretagne
Leopold Plaza - Rue du Trône 108
1050 Bruxelles
02/227 08 40
enquiries@britishcouncil.be
www.britishcouncil.be

Bourses et programmes du Bureau International Jeunesse (BIJ) :
Rue du Commerce 18 - 1000 Bruxelles
02/219 09 06
02/218 81 08
bij@cfwb.be
www.lebij.be

Québec " Cursus ", " Curriculum " ou " Contact "
Partir au Québec, seul ou en groupe, pour étudier, travailler ou réaliser un projet lié à une passion ou à un centre d'intérêt
02/227 52 87
fabien.mangin@cfwb.be

Tremplins Jeunes " Langues " " Job " ou " + "
Immersion linguistique ou professionnelle à l'étranger
02/227 52 72
sophie.evrard@cfwb.be

Centres de langues (CLL Kids & Teens)
Séjours linguistiques à l'étranger, camps de vacances
Place de l'Université 25
1348 Louvain-la-Neuve
010/47 06 25
010/47 06 29
allbroad@cll.ucl.ac.be
www.cll.be

Cjb l'autre voyage asbl
Projet de coopération au Sénégal, excursions ou voyages scolaire en groupe de jeunes ou de professeurs
Rue Alphonse Hottat 22-24 bte2
1050 Bruxelles
02/640 97 85
02/646 35 95
info@cjn-to.be
www.cjb-to.be

Club d'échanges linguistiques ligue des familles
Séjour d'immersion dans une famille
Boulevard de la Dodaine 60 bte 1
1400 Nivelles
067/21 33 57
charlie.huygen@gmail.com
www.citoyenparent.be

Contact J

Développement du tourisme social.
Bld de l'Empereur 25 - 1000 Bruxelles
02/512 87 35
02/511 96 84
02/502 60 36
contactj@contactj.be
www.contactj.be

Défi Belgique Afrique

Projet de développement en Afrique.
Avenue Van Volxem 380
1190 Bruxelles
02/346 12 29
02/346 02 68
info@ongdba.org
www.ongdba.org

Delipro jeunesse asbl

Aide à l'organisation de chantier jeunesse.
Rue Roosevelt 63
6230 Pont-à-Celles
071/84 62 12
071/84 62 12
info@deliprojeunesse.be
www.deliprojeunesse.be

Depauw Asbl

Stages de langues et sports
't Hoghe 120 - 8500 Courtrai
056/21 05 27
056/21 35 60
info@depauw.be
www.depauw.be

Dynamo international

Mise en réseau international de travailleurs sociaux de rue et accompagnement de jeunes dans la réalisation de projets internationaux.
Rue de l'Étoile 22 - 1180 Bruxelles
02/378 44 22
02/378 44 21
dynamo-int@travail-de-rue.net
www.dynamob.org

E.F. Centres Internationaux de langues

Année ou semestre scolaire ou programme multi langues de 9 mois à partir de 18 ans.
Rue de Stassart 117 - Bruxelles 1050
02/501 01 10
02/513 66 99
info.be@ef.com
www.ef.be

Enfants de la paix

Chantiers de solidarité en Inde.
Rue de l'Eglise 27 - 4840 Welkenraedt
087/88 17 45
info@enfantsdelapaix.be
www.enfantsdelapaix.be

Esl Education Belgique

Séjours linguistiques: anglais, allemand, espagnol, italien, japonais, mandarin, portugais, russe, arabe, grec, français (à partir de 16 ans)
Rue du Rouleau 29 - 1000 Bruxelles
02/203 59 91
02/203 28 13
info@esl.be
www.esl.be

Eurocentres
Séjours linguistiques en Europe
à partir de 16 ans
+41 21 324 00 50
team-lausanne@eurocentres.com
www.eurocentres.com

Fondation Damien
Chantiers en Inde et au Bangladesh.
Boulevard Léopold II 263
1081 Bruxelles
02/422 59 11
02/422 59 00
info@actiondamien.be
www.actiondamien.be

Forem - opérateurs agréés

Le Forem - Formation Immersion linguistique
Bld Tirou 104 - 6000 Charleroi
071/27 71 79
071/27 71 53
planlangues.immersion@forem.be
www.leforem.be
www.planmarshall.com

AFS Programmes Interculturels Asbl
Séjours, volontariat, études à
l'étranger (Expedis), etc.
Place de l'Alma 3 bte 11
1200 Woluwé-Saint-Lambert
02/743 85 40
02/732 85 80
info.please@afs.org
www.afsbelgique.be

Cosmolingua
Spillemanstraat 1 - 2140 Antwerpen
03/236 44 00 (en néerlandais)
02/223 14 19 (en français)
03/235 97 19
info@cosmolingua.be
www.cosmolingua.be

Intaco asbl
Rue Aviateur Thieffry 15
1040 Bruxelles
02/735 98 11
02/732 42 33
info@intaco.be
www.intaco.be

Talencentrum Kasteel Van Velm
Halleweg 32 - 3800 Saint-Trond
011/68 82 60
info@kasteelvanvelm.com
www.kasteelvanvelm.com

Langues vivantes
Différents séjours et cours de langues
avec ou sans activités sportives
(à partir de 10 ans).
Rue de la Loi 28 - 1040 Bruxelles
02/230 01 90
02/230 07 87
info@languesvivantes.com
www.languesvivantes.com

World Education Programme WEP

Volontariat humanitaire en Amérique du nord/latine, Afrique et en Asie ou chantiers nature en Amérique latine, Australie, Nouvelle Zélande
et aux USA ou séjours Au Pair.
Avenue de Jette 26 - 1081 Bruxelles
02/534 53 50
02/534 50 70
info@wep.org
www.wep.be

YFU- Youth for understanding Asbl

Rue de la Station 73-75 - 4430 Ans
04/223 76 68
04/223 08 52
info@yfu-belgique.be
www.yfu-belgique.be

International Cultural Youth Exchange ICYE

Grosse Hamburger Strasse 30
10115 Berlin
+49 30 28 39 05 50-1
+49 30 28 39 05 52
icye@icye.org
www.icye.org

JAVVA Asbl

Jeunes Actifs dans le Volontariat et les Voyages Alternatifs.
Projets à vocation sociales, culturelles ou environnementales de 2 à 4 semaines ou volontariat long terme de 2 à 12 mois dans le cadre du Service Volontaire Européen.
Rue Raphaël 14 - 1070 Bruxelles
02/478 29 19
02/478 03 74
sending@javva.org
www.javva.org

Kiddy & Junior Classes Asbl

Stages langues et activités en internat ou externat à partir de 10 ans
Boulevard Clovis 83 - 1000 Bruxelles
02/218 39 20
02/217 64 51
info@kiddyclasses.net
www.kiddyclasses.net

Language Studies International LSI

Aide pour trouver un job à l'étranger ou un projet de volontariat dans un parc national ou une institution sociale
Bd Clovis 83 - 1000 Bruxelles
02/217 23 73
02/217 64 51
info@lsi.be.net
www.lsi-be.net

Languages & Travel

Chantiers nature en Australie et au Costa Rica, Jobs d'été dans différents pays et parfois combinés avec des cours de langues.
Av. Louise 149 bte 24 - 1000 Bruxelles
02/535 75 15
ino@langtra.be
www.langtra.com

M.B. Language
Séjours en Allemagne pour apprendre l'allemand (à partir de 16 ans)
Rue Henri Bergé 41 - 1030 Bruxelles
02/242 27 66
02/242 25 36
info@mblanguage.be
www.mblanguage.be

Portail de l'Agence exécutive " Education, audiovisuel et culture " de la Commission européenne
eacea.ec.europa.eu

Promo Jeunes ASBL
Rue Jean-Baptiste Decock, 5
1080 Molenbeek Saint-Jean
02/219 65 48
www.promojeunes.asbl.be

Quinoa ASBL
Projets de développement en Afrique, en Amérique latine et en Asie.
Rue d'Edimbourg 26 - 1050 Bruxelles
02/893 08 70
02/893 08 71
info@quinoa.be
www.quinoa.be

Service Civil International (SCI)
Chantiers internationaux ou Volontariat long terme de 3 à 12 mois et dans le cadre du Service Volontaire Européen.
Rue Van Elewyck 35 - 1050 Bruxelles
02/649 07 38
02/646 87 92
sci@scibelgium.be
www.scibelgium.be

Service Protestant de la Jeunesse
Projets dans le cadre du Service Volontaire Européen.
Rue Brogniez 44 - 1070 Bruxelles
02/510 61 61
02/510 75 56 87
info@spj.be
www.spj.be

Service Volontaire International
Rue des Capucins 30 - 1000 Bruxelles
02/888 67 13
067/84 79 50
info@servicevolontaire.org
www.servicevolontaire.org

Solidarcité ASBL
Projet de volontariat social en Belgique pour les 16-25 ans.
Rue Raphaël 14 - 1070 Bruxelles
02/503 20 45
02/502 67 35
contact@solidarcite.be
www.solidarcite.be

Wallonie - Bruxelles International WBI
Place Sainctelette 2 - 1080 Bruxelles
02/421 82 11
02/421 87 87
www.wbi.be

WBI propose la liste complète des bourses offertes afin de permettre :

- de suivre des cours universitaires ou post-universitaires ;
- de parfaire une formation;
- d'effectuer des travaux de recherche;
- d'enseigner le français à l'étranger;
- de suivre des cours pendant la période d'été.

WBI est chargé de la préparation des relations internationales dans les matières relevant des compétences de la Communauté française. Avec le Ministère de la Communauté française, il gère certains services décentralisés du Ministère actifs en matière culturelle au plan international :

Creative Wallonia
www.creativewallonia.be

Wallonie-Bruxelles Théâtre
www.artscene.cfwb.be

Wallonie-Bruxelles Musiques
www.wbm.be

Wallonie-Bruxelles Images
www.wbimages.be

ETUDIER A L'ETRANGER

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique

Centre de coordination et de gestion des programmes européens

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général adjoint a.i.
Rue A. Lavallée 1 - 1080 BRUXELLES
02/690 84 69
02/690 85 98
fabrice.aerts-bancken@cfwb.be

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Chambre KAUFMANN
Directrice générale
Rue A. Lavallée 1 - 1080 Bruxelles
02/690 87 03
02/690 87 02
02/690 87 60
chantal.kaufmann@cfwb.be
infosup@cfwb.be
www.enseignement.be/infosup

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Ministère de la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Ens. et Recherche Scientifique
Lise-Anne HANSE - Directrice générale
Rue A. Lavallée 1 - 1080 BRUXELLES
02/690 83 00
02/690 85 83
lise-anne.hanse@cfwb.be

Ploteus

Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe
ec.europa.eu/ploteus

Service du médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue des Poissonniers 11-13 bte7
1000 Bruxelles
02/548 00 70
02/548 00 80
courrier@mediateurcf.be
www.mediateurcf.be

Service du médiateur fédéral

Rue Ducale 43 – 1000 Bruxelles
0800/999 61
02/289 27 27
02/289 27 28
email@mediateurfederal.be
www.mediateurfederal.be

Service général du pilotage du système éducatif

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Boulevard du Jardin botanique 20-22
1000 Bruxelles
0800/20 000
02/690 81 80
02/690 82 39
info@enseignement.be
www.enseignement.be

Équivalence des études et diplômes

Centre NARIC de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Direction de la gestion de la dimension internationale de l'enseignement supérieur
Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique
Céline NICODÈME - Attachée
Rue A. Lavallée 1 - 1080 Bruxelles
02/690 88 57
02/690 87 60
celine.nicodeme@cfwb.be

Réseaux ENIC-NARIC

Informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes dans le monde
www.enic-naric.net

Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue A. Lavallée 1 - 1080 Bruxelles
www.equivalences.cfwb.be
Pour l'équivalence des titres délivrés par les établissements d'enseignement fondamental et secondaire
02/690 86 86
equi.oblig@cfwb.be
Pour l'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur et universitaire
02/690 89 00
02/690 88 90
equi.sup@cfwb.be

Légalisation et homologation des diplômes et des certificats

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Pour les titres délivrés par les établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
City Center 1
Boulevard du Jardin Botanique 20-22
1000 Bruxelles
02/690 81 51
02/690 80 35
legalisation.oblig@cfwb.be

Direction générale de l'Enseignement non-obligatoire
et de la Recherche scientifique :

- Pour les titres délivrés par les établissements de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
  Rue A. Lavallée 1 - 1000 Bruxelles
  02/690 87 19
  02/690 87 32
  legalisation.eps@cfwb.be

- Pour les titres délivrés par les établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
  02/690 88 29
  02/690 88 40
  legalisation.sup@cfwb.be

- Pour toute question relative à la sanction des études, la validation des titres, ...

  Direction des affaires générales, de la sanction des études et des CPMS
  Isabelle D'HAEYERE
  02/690 85 09
  02/413 37 68
  sanction.sec@cfwb.be

Service de légalisation du Service Public Fédéral des Affaires étrangères

Rue des petits Carmes 27
1000 Bruxelles
02/501 89 00
02/501 37 90
legalisation.ae@diplobel.fed.be
diplomatie.belgium.be/fr/Services/legalisation_de_documents

Enseignement à distance

Direction générale de l'Enseignement à distance (EAD)

Denis VAN LERBERGHE - Directeur
City Center Office I
Bd du Jardin Botanique 20-22
1000 - Bruxelles
02/690 82 66
02/690 82 99
denis.vanlerberghe@cfwb.be
www.ead.cfwb.be

Learn-on-line

Le portail de la formation à distance en Belgique
www.learn-on-line.be

TRAVAILLER A L'ETRANGER

Offres d'emploi et de stages à l'étranger

Information, orientation et accompagnement dans la réalisation de projets internationaux

- www.dynamoweb.be

Union Francophone des Belges à l'Etranger (UFBE)

- www.ufbe.be

En Europe

- ec.europa.eu
- www.europa.eu
- europass.cedefop.europa.eu
- www.actiris.be
- www.arbajob.com
- www.bruxellesformation.be
- www.coe.int
- www.dorifor.be
- www.eurobrussels.com
- www.eurodyssee.eu
- www.eurograduate.com
- www.europlacement.com
- www.iagora.com/iwork/jobs/listing
- www.jobs-career.be
- www.leforem.be
- www.monster.com
- www.optioncarriere.be
- www.pgcareers.com
- www.references.be
- www.stepstone.be

Allemagne

- www.arbeitsagentur.de
- www.eurojobs.com
- www.jobinberlin.com
- www.jobrobot.de
- www.jobscout24.de
- www.jobware.de
- www.monster.de
- www.praktika.de
- www.praktikum.com
- www.stellenmarkt.de
- www.stepstone.de
- www.unicum.de
- www.unister.de
- www.worldwidejobs.de

Espagne

- www.ccble.com
- www.laboris.net
- www.opcionempleo.com
- www.segundamano.es
- www.sepe.es

France

- www.capcampus.com
- www.pole-emploi.fr

Italie

- www.4stars.it
- www.bacheca.com
- www.careerjet.it
- www.chambre.it
- www.jobonline.it
- www.obiettivolavoro.com
- www.sportellostage.it
- www.tuttostage.com

Pays-Bas
- www.integrand.nl
- www.stageplaza.nl
- www.studentenbureau.nl

Royaume-Uni
- graduatetalentpool.direct.gov.uk
- www.careerjet.co.uk
- www.cei-dublin.com
- www.cei-london.com
- www.e4s.co.uk
- www.placement-uk.com
- www.prospects.ac.uk
- www.ratemyplacement.co.uk

Hors Europe

- jobs.goabroad.com
- jobs-emplois.studyrama.com
- web.worldbank.org
- careers.un.org
- www.4icj.com
- www.anyworkanywhere.com
- www.coe.int
- www.emploi-international.org
- www.gapwork.com
- www.idealist.org
- www.ohchr.org
- www.opcionempleo.com
- www.overseasjobs.com

Afrique
- www.allsouthafricajobs.com
- www.kunjani.org
- www.taxibrousse.org

Amérique latine
- ar.indeed.com
- empleo.trovitargentina.com.ar
- www.betanbauer.com
- bustamanteinternational.com
- www.iel.org.br

Australie
- www.careerjet.com.au
- www.careerone.com.au
- www.humanservices.gov.au
- www.jobnet.com.au
- www.mycareer.com.au
- www.pvtistes.net
- www.seek.com.au
- www.statravel.com.au

Asie
- english.zhaopin.com
- jobs.chinasplash.com
- www.kimiwillbe.com
- www.asefica.com
- www.careerjet.ae
- www.employchina.com

Canada
- actijob.nicejob.ca
- www.adecco.ca
- www.ca.manpower.com
- www.careerjet.ca
- www.eluta.ca
- www.emploisetc.ca
- www.guichetemplois.gc.ca
- www.jeunesse.gc.ca
- www.jobboom.com
- www.kellyservices.ca
- www.monster.ca
- www.pvtistes.net

USA

- www.aboutjobs.com
- www.bestjobusa.com
- www.careeravenue.com
- www.careerbuilder.com
- www.careerjet.com
- www.careersite.com
- www.ciee.org
- www.collegegrad.com
- www.coolworks.com
- www.experience.com
- www.idealist.org
- www.internalert.com
- www.internjobs.com
- www.internqueen.com
- www.internships.com
- www.internweb.com
- www.internzoo.com
- www.job.com
- www.jobbankusa.com
- www.job-hunt.org
- www.jobvillage.com
- www.juju.com
- www.monster.com
- www.monstertrak.com
- www.nationjob.com
- www.quintcareers.com
- www.simplyhired.com
- www.truecareers.com
- www.us.manpower.com
- www.usaadecco.com
- www.vault.com

Sites spécialisés par type de stages ou d'emplois

Agro-alimentaire (liens utiles pour les jobs saisonniers)

- www.agrimatch.be
- www.agriplanete.com
- www.chandleranddunn.co.uk
- www.concordia-iye.org.uk
- www.pickingjobs.com
- www.reseau-idee.be
- www.seasonalwork.dk
- www.travail-saisonnier.com

Au pair

- www.aupairbelgium.be
- www.au-pair-box.com
- www.aupaircare.com
- www.aupairconnect.com
- www.aupairinteractive.com
- www.aupairsearch.com
- www.aupair-stufam.be
- www.aupair-world.net
- www.avantilanguage.com
- www.findaupair.com
- www.goaupair.com
- www.iapa.org
- www.planetaupair.com
- www.web-aupair.net
- www.wep.be

Coopération au développement

- ec.europa.eu/europeaid
- europa.eu/epso
- www.acodev.be
- www.aucc.ca
- www.bio-invest.be
- www.btcctb.org
- www.contipress.ch
- www.coordinationsud.org
- www.humacoop.com
- www.iteco.be
- www.louvaindev.org

Droit

- www.lexgo.be

Economie, commerce, gestion, exportation

- www.aiesec.org
- www.awex.be
- www.explort.be
- www.inomics.com
- www.pmo.be

Finance

- www.bba.org.uk
- www.cityjob.com
- www.efinancialcareers.be
- www.math-fi.com

Job étudiant, job d'été

- www.adventurejobs.co.uk
- www.anyworkanywhere.com
- www.federgon.be
- www.fede-ulg.be
- www.fundp.ac.be
- www.fusl.ac.be
- www.jobetudiant.be
- www.jobtrotter.com
- www.payaway.co.uk
- www.student.be
- www.summerjobs.com
- www.uclouvain.be/jobs
- www.ulb.be/services/etudiants/ulb-jobs.html
- www.umons.ac.be
- www.wwoof.org

Santé

- www.annonces-medicales.com
- www.emploi.infirmiers.com
- www.msf-azg.be
- www.pharmajobs.com
- www.veterinairessansfrontieres.be
- www.wheelit.be

Sciences

- www.eurosciencejobs.com
- www.physicsweb.org
- www.sciencecareers.org

Télécommunication, ICT & Internet

- www.chooseyourboss.com
- www.datanews.be
- www.itjobboard.be

Tourisme, Horeca

- www.clubmedjobs.com
- www.horecabepro.be
- www.jobs4horeca.be
- www.lhotellerie-restauration.fr

APPRENDRE UNE LANGUE EN BELGIQUE

Informations générales

Forem - Conseillers en mobilité interrégionale

Brabant wallon
067/89 52 49
servicecliente le.brabantwallon@forem.be

Charleroi
071/27 45 89
serviceclientele.charleroi@forem.be

Huy
085/27 42 30
serviceclientele.huy@forem.be

La Louvière
064/27 97 00
serviceclientele.lalouviere@forem.be

Liège
04/225 57 10
serviceclientele.liege@forem.be

Luxembourg
04/225 57 10
serviceclientele.luxembourg@forem.be

Mons
065/40 21 21
serviceclientele.mons@forem.be

Namur
081/23 45 45
serviceclientele.namur@forem.be

Verviers
087/32 42 80
serviceclientele.verviers@forem.be

Wallonie picarde
068/88 16 00
serviceclientele.walloniepicarde@forem.be

Pour la Communauté flamande

www.kuleuven.be
www.ond.vlaanderen.be
www.ua.ac.be
www.ugent.be
www.uhasselt.be

Pour la Communauté germanophone

www.adg.be
www.bildungsserver.be
www.dglive.be

Stages studieux et/ou ludiques en immersion

- langues.siep.be
- www.archeolo-j.be
- www.cours-chez-le-professeur.com
- www.efbelgique.be
- www.intaco.be
- www.sklz.be

Volontariat en belgique

- www.lebij.be
- www.planbelgique.be
- www.service-citoyen.be
- www.volontr.be

Cours de langue gratuits en ligne

Langues nationales

- www.allemand-online.de
- www.cronimus.com
- www.deutsch-uni.com
- www.nlfacile.com
- www.taalblad.be
- www.wallangues.be

Langues nationales et/ou autres langues

- www.allysatis.org
- www.abc-apprendre.com
- www.apprendre-langues.com
- www.e-lingui.com
- www.loecsen.com

Cours et tables de conversation

- www.acalangues.net
- www.animationlangues.be
- www.cll.be
- www.conversationexchange.com
- www.interlingua-asbl.be
- www.quefaire.be/ch/tables-de-conversation

NOTES

Cet outil a été réalisé par
la Fédération Infor Jeunes Wallonie - Bruxelles

INFOR JEUNES

En partenariat avec le BIJ, Dynamo international,
JAVVA et le FOREM

JAVVA

LE FOREM

FAUT QU'ÇA BOUGE BIJ

DYNAMO INTERNATIONAL

Avec le soutien de
la Fédération Wallonie - Bruxelles, Actiris,
la Haute Ecole de la Province de Namur,
EURES, le BIJ et l'Awex

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

INTERNATIONAL actiris.brussels

HEPN HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR

EURES THE EUROPEAN JOBS NETWORK

FAUT QU'ÇA BOUGE BIJ

Wallonia.be EXPORT INVESTMENT

Illustrations Thomas Dedry

INFOR JEUNES

BIJ
DYNAMO

JAVVA!

LE FOREM